PLAN D'ACTIONS

3

PLAN D'ACTIONS

PROCESSUS DE CONSTRUCTION & CONTENU

Afin de permettre l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la stratégie climat-air-énergie, plusieurs mesures concrètes ont été définies au cours d'une série d'ateliers et groupes de travail qui se sont déroulés en novembre 2019.

Le PCAET constituant un **projet territorial de développement durable**, il est donc transverse, multisectoriel et partenarial. Il fait ainsi écho à des politiques territoriales sectorielles menées et a vocation à les valoriser ou les enrichir. Aussi, les **41 actions** définies et retenues par la Communauté de communes dans le cadre de son plan d'actions représentent :

- Des actions issues du fruit des réflexions ayant eu cours lors des ateliers de travail menées dans le cadre de l'élaboration du PCAET,
- Des actions s'inscrivant déjà dans une programmation associée d'une planification sectorielle (SCoT, PLUi, PMR, CLS notamment),
- Des actions ponctuelles menées par la Communauté de communes dans le périmètre de ses compétences.

Par ailleurs, la CC de Cœur de Beauce étant lauréate de l'appel à initiatives **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV) et impliquée dans les **Contrats de Transition Écologique** (CTE), les actions engagées dans ces cadres ont constitué une base de travail à l'élaboration du plan d'action du PCAET. Ces actions TEPCV et CTE sont présentées en annexes.

S'agissant d'un projet territorial et partenarial, ces actions peuvent être portées et associer différents acteurs du territoire. Ainsi, de nombreux acteurs sont mobilisés et fédérés autour de la démarche et du programme d'actions : *chambres consulaires, bailleurs sociaux, associations, établissements publics, acteurs socioéconomiques, institutionnels, ingénierie territoriale, etc.*

L'ensemble des secteurs définis dans le cadre de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie (résidentiel, tertiaire, transports routiers, autres transports, industrie, agriculture, déchets, branche énergie) sont couverts par le plan d'actions de la Communauté de communes. Les différentes fiches actions sont organisées selon la répartition sectorielle et la nomenclature suivantes :

CODE	SECTEURS
AGS.	Agriculture/sylviculture
DE.	Déchets
ENR.	Energies Renouvelables et de Récupération
IND.	Industrie
PB.	Parc bâti (Résidentiel et Tertiaire)
TR.	Transports (routiers et autres transports)

Action en cours

Action à venir

PLAN D'ACTIONS

ÉCHÉANCES, SUIVI ET ÉVALUATION DU PCAET

Le PCAET est :

- **Élaboré pour une période de 6 ans** (2020 → 2026),
- **Évalué au bout de 3 ans** (2023),
- **Révisé à la fin des 6 ans** (2026).

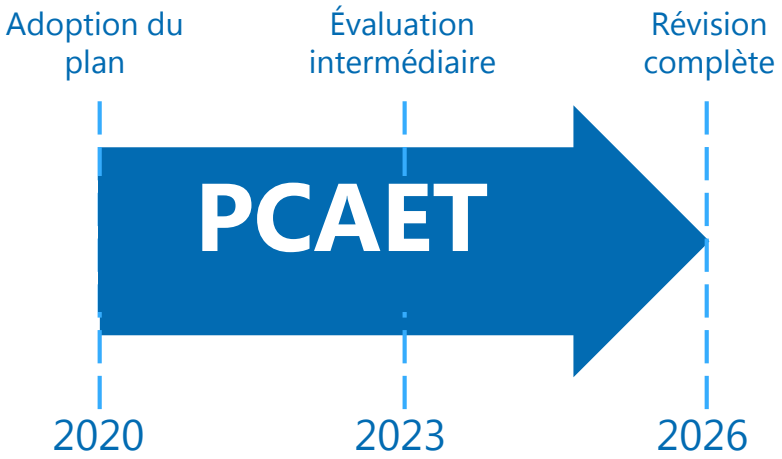

Si le PCAET a vocation à être évalué trois ans après son adoption dans le cadre d'un bilan, la démarche PCAET intègre également un **dispositif de suivi/évaluation** auquel est associé des indicateurs adossés à chaque action.

Cette disposition prise dans le cadre du décret du 29 juin 2016 concernant le PCAET permet au territoire d'assurer un suivi et une évaluation dynamique et continue de ses actions et, plus largement, de son plan.
En effet, le décret décrit le dispositif en ces termes : *« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »*

UN OUTIL DE CO-CONSTRUCTION & DE SUIVI DYNAMIQUE

La formalisation du plan d'actions et du dispositif de suivi et évaluation ont été réalisés en s'appuyant sur **l'outil PROSPER®.** Ce dernier centralise l'ensemble des informations relatives au PCAET en donnant accès à :

- Des **données statistiques et cartographiques issues du diagnostic**,
- La **stratégie quantitative** définie dans le cadre du PCAET (objectifs sectoriels, évolution du mix énergétique et éléments économiques jusqu'à horizon 2050),
- Le **plan d'actions détaillé et le tableau de bord de son suivi**, via une interface dynamique permettant de visualiser, saisir, modifier et télécharger l'ensemble des **fiches actions** (intégrant directement les indicateurs de suivi et d'avancement).

PROSPER
Prospective énergétique territoriale

PLAN D'ACTIONS

ANALYSE GLOBALE DU PLAN D'ACTIONS

Le programme d'actions du PCAET de Cœur de Beauce est établi pour la période 2020-2026 et se compose de **41 actions**. Celles-ci ont notamment vocation à répondre aux orientations définies dans le cadre de la stratégie.

REPARTITION SECTORIELLE DES ACTIONS

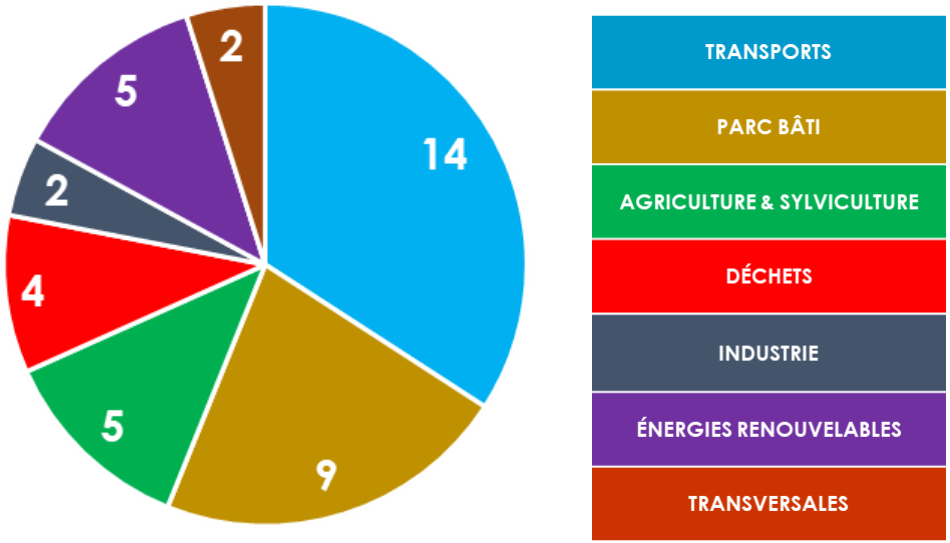

REPARTITION DES ACTIONS SELON LE RÔLE DE LA CC CŒUR DE BEAUCE

► Un rôle clé de la CC Cœur de Beauce avec **63% des actions pour lesquels l'EPCI est porteuse.** Mais une pluralité des rôles : coordinateur, incitateur, relais de communication.

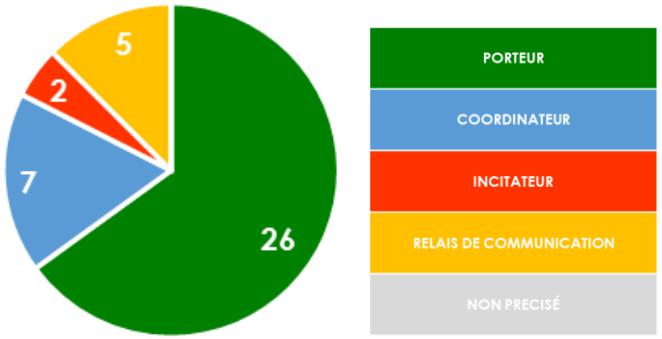

REPARTITION DES ACTIONS SELON LEUR STATUT DE MISE EN OEUVRE

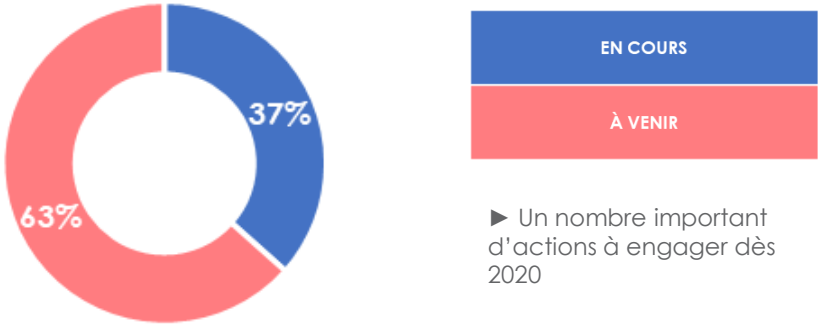

► Un nombre important d'actions à engager dès 2020

PLAN D'ACTIONS

PB

LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

Les 8 actions du secteur du parc bâti et du cadre de vie s'articulent autour des thématiques suivantes :

- L'accompagnement des ménages (technique, financier et dans leurs pratiques) (atténuation et adaptation),
- L'amélioration de la performance du patrimoine public (atténuation et adaptation),
- La planification à travers les documents cadres tels que le SCoT, le PLUi, etc. (atténuation et adaptation).

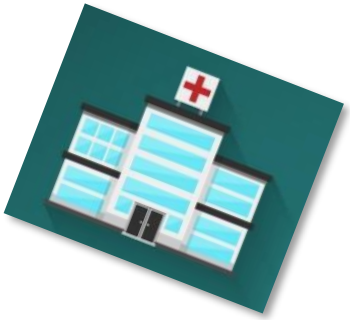

9

actions

Répartition des actions par type de porteur

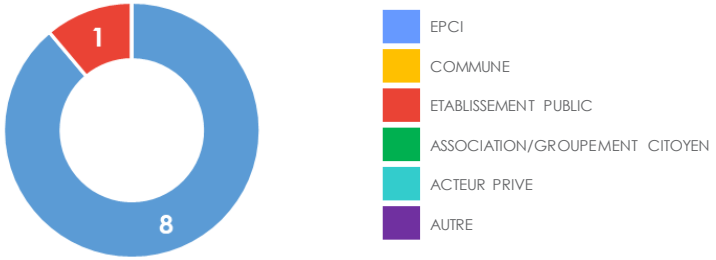

Répartition des actions par typologie

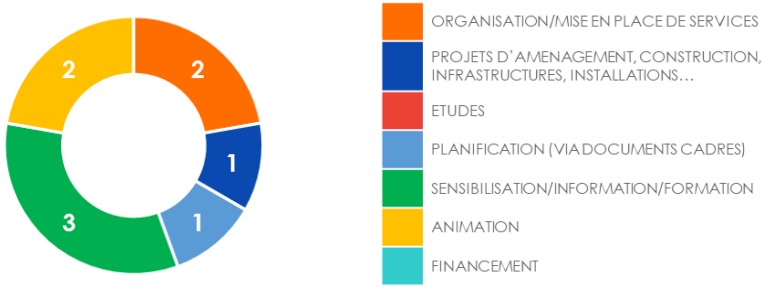

PHASAGE DES ACTIONS

Nombre d'actions nouvelles par année

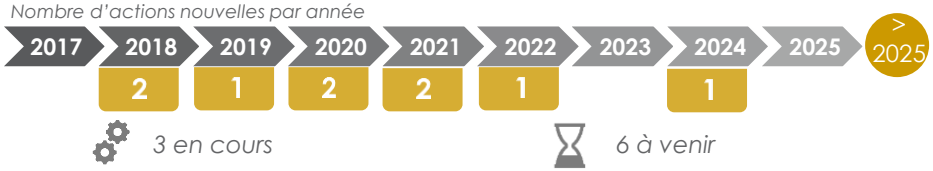

PLAN D'ACTIONS

PB LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

9 actions

La liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET est indiquée ci-dessous. Les fiches actions correspondantes sont disponibles dans la partie 5.

PB 1.0	Reconduire l'OPAH sur le territoire pour la période 2020-2025, en accentuant la communication
PB 2.0	Mobiliser les propriétaires-bailleurs afin de reconquérir les habitats vacants en centre-bourg
PB 3.0	Sensibiliser les artisans du territoire aux aides existantes pour la rénovation du bâti
PB 4.0	Sensibiliser la population aux gestes de sobriété énergétique et de protection de l'environnement
PB 5.0	Réaliser un bulletin d'information spécialement dédié à la rénovation des logements à l'attention des particuliers

PLAN D'ACTIONS

PB LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

9 actions

La liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET est indiquée ci-dessous. Les fiches actions correspondantes sont disponibles dans la partie 5.

PB 6.0	Organiser un évènement régulier de promotion de la rénovation énergétique du bâti
PB 7.0	Être exemplaire sur les bâtiments publics en termes de rénovation et de consommation faiblement carbonée
PB 8.0	Inciter les communes à adhérer aux services d'Énergie Eure-et-Loir
PB 9.0	Intégrer les enjeux énergétiques, environnementaux et de protection de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme (eau, haies, végétalisation…)

PLAN D'ACTIONS

TR — TRANSPORTS

Les 15 actions du secteur des transports ont pour ambition de répondre aux enjeux suivants :

- Le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle (atténuation),
- La réduction du besoin de déplacement (politique d'urbanisation et d'aménagement du territoire, services alternatifs, etc.) (atténuation),
- La motorisation des véhicules (atténuation).

Plusieurs des actions retenues correspondent au plan d'actions du **Plan de Mobilité Rurale** (PMR) du territoire, voté en 2020.

14
actions

Répartition des actions par type de porteur

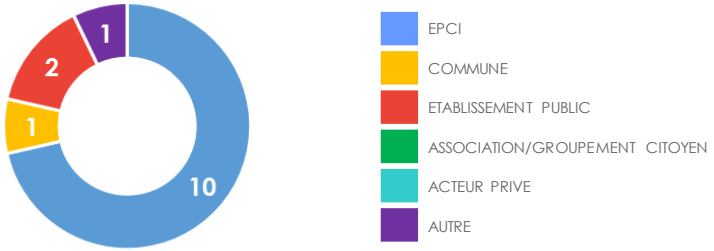

Répartition des actions par typologie

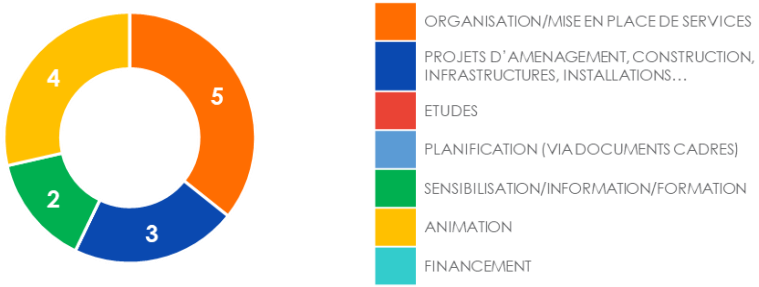

PHASAGE DES ACTIONS

Nombre d'actions nouvelles par année

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	> 2025
		3	5	2	2		3		

4 en cours — *10 à venir*

PLAN D'ACTIONS

TR TRANSPORTS

14 actions

La liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du Plan de Mobilité Rurale (PMR) et intégrées au PCAET est indiquée ci-dessous. Les fiches actions correspondantes sont disponibles dans la partie 5.

TR 1.0	Développer des outils d'informations sur les solutions de mobilité
TR 2.0	Former des acteurs locaux pour accompagner les citoyens dans la mobilité du quotidien
TR 3.0	Créer un groupe de travail multi-partenarial pour coordonner les actions sur la mobilité inclusive
TR 4.0	Accompagner la Région à la définition d'un service de Transport à la demande
TR 5.0	Expérimenter la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique
TR 6.0	Favoriser la mobilité douce dans les pôles relais du Cœur de Beauce
TR 7.0	Favoriser l'accès à la formation sur le territoire
TR 8.0	Accompagner la mise en place de services aux populations (tiers lieux, services itinérants)

PLAN D'ACTIONS

TR TRANSPORTS

14 actions

La liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET est indiquée ci-dessous. Les fiches actions correspondantes sont disponibles dans la partie 5.

TR 9.0	Soutenir la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Chartres-Orléans
TR 10.0	Soutenir le maintien des liaisons ferroviaires de fret
TR 11.0	Remplacer les véhicules des collectivités à motorisation thermique par des véhicules à faibles émissions, dans le cadre du renouvellement de la flotte
TR 12.0	Soutenir l'implantation de projets pilotes de production de carburants alternatifs (hydrogène, GNV)
TR 13.0	Développer des offres de transports flexibles et adaptées
TR 14.0	Développer des réseaux de communication performants afin de favoriser le développement du télétravail

PLAN D'ACTIONS

IND INDUSTRIE

Les 2 actions associées au secteur de l'industrie doivent permettre d'atteindre des objectifs en matière de :

- Amélioration de la performance environnementale des industries (atténuation),
- Développement de filières locales plus durables,
- Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).

2 actions

Répartition des actions par type de porteur

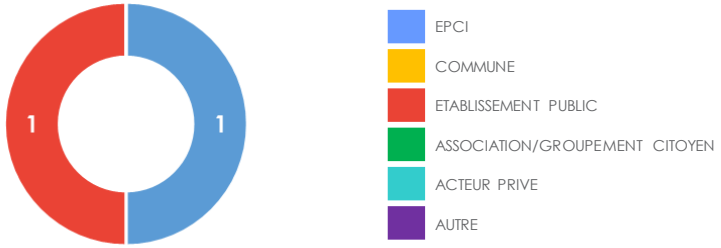

Répartition des actions par typologie

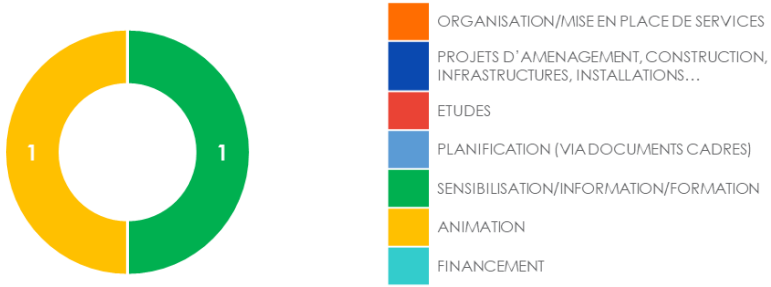

PHASAGE DES ACTIONS

Nombre d'actions nouvelles par année

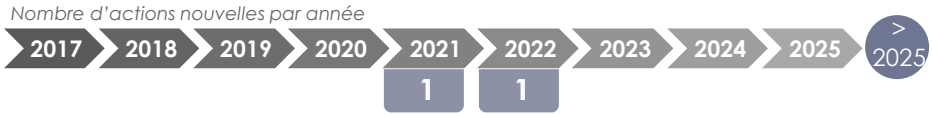

0 en cours *2 à venir*

PLAN D'ACTIONS

IND INDUSTRIE

2 actions

La liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET est indique ci-dessous. Les fiches actions correspondantes sont disponibles dans la partie 5.

IND 1.0	Encourager et accompagner l'implantation de filières industrielles plus durables
IND 1.0	Valoriser et accompagner les pratiques des entreprises du territoire en faveur du développement durable

PLAN D'ACTIONS

AGS — AGRICULTURE & SYLVICULTURE

A travers les 6 actions du secteur agricole et sylvicole, les thématiques suivantes sont abordées :

- L'alimentation (atténuation & adaptation),
- L'amélioration des performances environnementales des pratiques agricoles et sylvicoles afin d'en limiter l'impact (atténuation),
- L'adaptation du tissu agricole local aux effets du dérèglement climatique (adaptation),

Le territoire s'est notamment engagé à élaborer un **Projet Alimentaire Territorial** (PAT) sur l'ensemble du territoire d'ici 2024. Ce dernier est un projet partenarial ayant pour ambition de regrouper l'ensemble des initiatives locales visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Simultanément, il s'agit par ailleurs de maintenir, de développer et de diversifier l'agriculture sur le territoire ainsi que la qualité de l'alimentation.

Le PAT répond à la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

5 actions

Répartition des actions par type de porteur

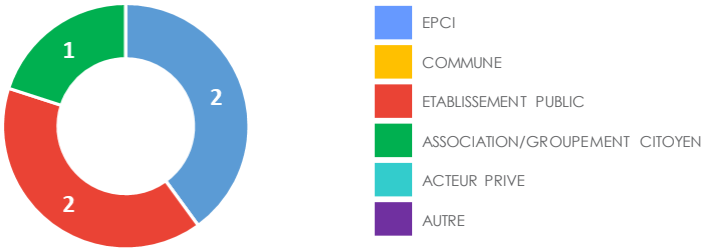

Répartition des actions par typologie

PHASAGE DES ACTIONS

Nombre d'actions nouvelles par année

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	> 2025
	2	1			1		1		

3 en cours — *2 à venir*

PLAN D'ACTIONS

AGS AGRICULTURE & SYLVICULTURE

5 actions

La liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET est indiquée ci-dessous. Les fiches actions correspondantes sont disponibles dans la partie 5.

AGS 1.0	Mettre en place un Plan Alimentaire Territorial (PAT)
AGS 2.0	Augmenter la part de produits issus des circuits-courts dans la restauration scolaire
AGS 3.0	Organiser des rencontres entre agriculteurs et citoyens du territoire
AGS 4.0	Sensibiliser les agriculteurs sur les pratiques exemplaires en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
AGS 5.0	Gérer durablement la ressource en eau

PLAN D'ACTIONS

DE DÉCHETS

En France, 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES) ont pour origine le traitement des déchets. Ces derniers représentent donc un levier d'action pour réduire les émissions de GES. Les premières actions envisageables pour réduire les émissions de GES liés aux déchets c'est de **réduire la quantité de déchets à la source**. Dans les préconisations européennes de gestion des déchets, c'est d'ailleurs la première action à mettre en œuvre.

Ainsi, les 4 actions du secteur des déchets s'inscrivent dans une démarche de :

- Réduction des déchets produits (atténuation),
- Amélioration de la gestion (atténuation),
- Valorisation des déchets (atténuation).

Les actions retenues et définies pour le secteur des déchets peuvent correspondre à une valorisation des actions programmées et en réflexion au sein du programme « Territoire zéro déchet zéro gaspi » (TZDZG) ou encore du « Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assmilés » (PLPDMA).

4 actions

Répartition des actions par type de porteur

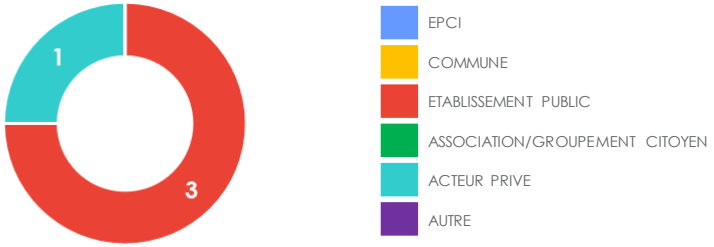

Répartition des actions par typologie

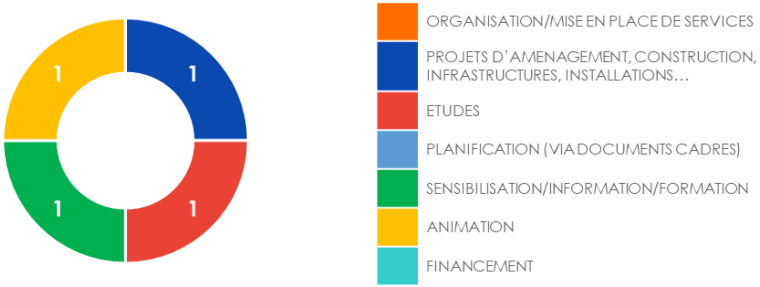

PHASAGE DES ACTIONS

Nombre d'actions nouvelles par année

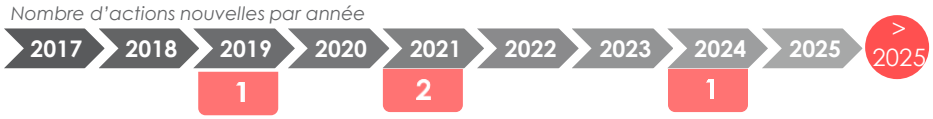

1 en cours *3 à venir*

PLAN D'ACTIONS

DE DÉCHETS

4 actions

La liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET est indiquée ci-dessous. Les fiches actions correspondantes sont disponibles dans la partie 5.

DE 1.0	Mettre en place les actions du PRPGD
DE 2.0	Etendre le dispositif éco-défis à destination des artisans et commerçants
DE 3.0	Développer un réseau de chaleur à proximité de l'incinérateur de Ouarville afin de valoriser la chaleur fatale via une activité industrielle ou agricole
DE 4.0	Étudier les possibilités de valorisation des déchets organiques en lien avec les services de gestion des déchets du territoire

PLAN D'ACTIONS

ENR — ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION

Les 9 actions liées à la production d'énergie renouvelable et de récupération recoupent plusieurs enjeux :

- La production d'électricité renouvelable (atténuation),
- La production de chaleur renouvelable pour répondre aux besoins de chaleur (chauffage, ECS, chaleur) (atténuation),
- La production de biogaz (atténuation),
- La mise en œuvre d'une politique de développement des énergies renouvelables "territoriale' et cohérente (atténuation),
- L'implication de la collectivité et des citoyens dans les projets d'énergie renouvelable et de récupération (atténuation).

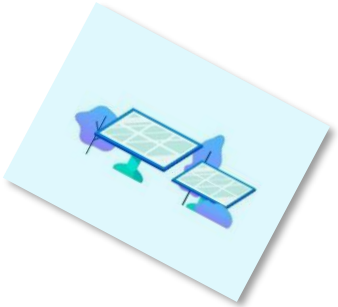

5 actions

Répartition des actions par type de porteur

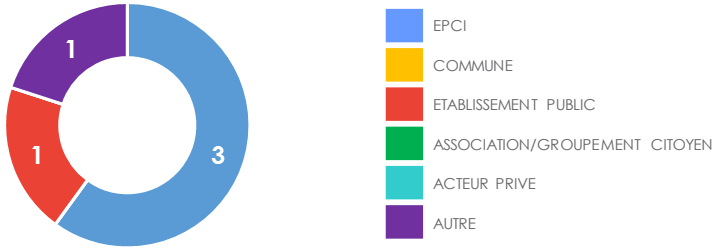

Répartition des actions par typologie

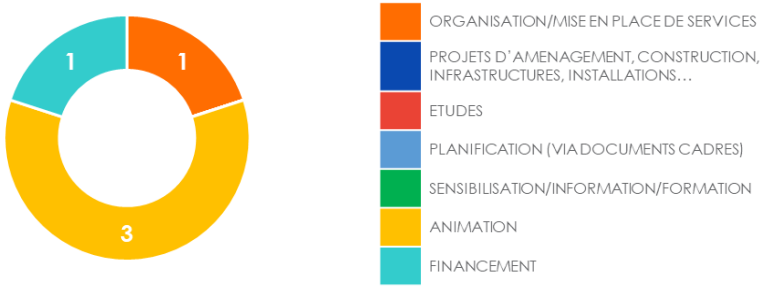

PHASAGE DES ACTIONS

Nombre d'actions nouvelles par année

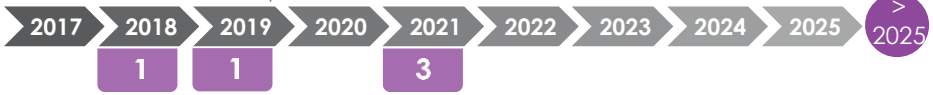

2 en cours — *3 à venir*

PLAN D'ACTIONS

ENR — ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION

5 actions

La liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET est indiquée ci-dessous. Les fiches actions correspondantes sont disponibles dans la partie 5.

ENR 1.0	Encourager l'extension de parc existant ou du repowering pour les futurs développements éoliens
ENR 2.0	Mettre en relation les porteurs de projet et la SEM ENER Centre - Val de Loire pour faciliter le développement des projets sur le territoire
ENR 3.0	Réaliser un schéma de prospection des EnR sur le territoire
ENR 4.0	Organiser des rencontres entre les acteurs de projets de méthanisation et co-construire les projets avec les autres acteurs du territoire
EnR 5.0	Mettre en place des nouveaux systèmes de production de chaleur renouvelable

SUIVI & ÉVALUATION

4

SUIVI & ÉVALUATION

DÉCRET n°2016-849 (article 1 – IV)

*« Le dispositif de suivi et **d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté**. Il décrit **les indicateurs** à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »*

GOUVERNANCE

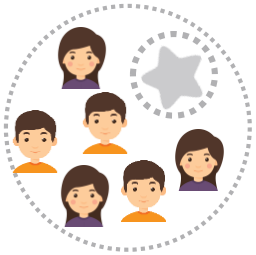

La communauté de communes Cœur de Beauce s'est dotée en 2019 d'un **Comité de Pilotage (COPIL) transversal** destiné à assurer le suivi de l'élaboration du PCAET ainsi que sa mise en œuvre. La transversalité du COPIL est, par ailleurs, garante de la cohérence des démarches de planification sectorielles menées avec les mesures définies dans le PCAET. Ce dernier constitue, par conséquent, un ensemblier de la politique de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et son adaptation pilotée par le territoire.

PRINCIPALES MISSIONS DU COPIL PCAET :

- Assurer la bonne mise en œuvre du programme d'actions défini sur la période et sa cohérence avec les objectifs stratégiques retenus,
- Valider les méthodologies et les contenus associés à chaque projet découlant des actions du plan d'actions (adéquation avec les objectifs initiaux et les enjeux climat-air-énergie et environnementaux du territoire),
- Informer les instances décisionnelles de la collectivité.

COMPOSITION DU COPIL PCAET :

- Jean-Louis BAUDRON, *Président de la Communauté de Communes Cœur de Beauce*
- Gérard COUTURIER, *Vice-président en charge de l'habitat*
- Bruno GUITTARD, *Vice-président en charge de l'environnement*
- Baptiste LEBAS, *chargé de mission urbanisme et PCAET*
- Stéphanie COEURJOLY, *DGA de la CC Cœur de Beauce*
- Syndicat Energie d'Eure-et-Loir
- Direction Départementale des Territoires
- ADEME
- Chambre d'Agriculture

SUIVI & ÉVALUATION

DÉCRET n°2016-849 (article 1 – IV)

*« Le dispositif de suivi et **d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté**. Il décrit **les indicateurs** à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »*

DISPOSITIF DE SUIVI & ÉVALUATION

Le suivi et évaluation du PCAET représentent des actions clés dans la mise en œuvre du plan. Ceux-ci sont réalisés sur l'ensemble de son cycle de vie et ont pour objectifs de **rendre compte de l'avancement de la programmation au regard des objectifs fixés**. Ils doivent permettre d'évaluer le déploiement des actions ainsi que leur efficacité.

1 LE SUIVI

= tout au long de la mise en œuvre du plan (en continu)

- *Vise à apporter une vision quantifiée de l'avancement des actions.*
- *Réalisé sur la base d'indicateurs associés à chacune des actions. Ceux-ci sont définis lors de la construction des actions.*

2 L'ÉVALUATION

= exercice ponctuel établi au bout de trois ans

- *Porte sur l'avancement et la qualité du programme d'actions au regard des objectifs fixés.*
- *Peut intégrer une appréciation des moyens déployés pour la mise en œuvre afin de s'inscrire dans une démarche itérative.*

Objet	Suivi	Évaluation
Déroulement :	Continu	Ponctuel
Fonction :	Mesurer	Apprécier
Objectif :	Rendre compte d'un résultat	Faire évoluer (amélioration continue)
Réalisation :	Services internes	Prestataire externe ou service évaluation

MISE EN ŒUVRE DU SUIVI

- Chaque porteur d'action réalise le **suivi des indicateurs** associés à chacune de ses actions ou fournit les informations/données nécessaires au suivi.
- Le chargé de mission PCAET assure le suivi de l'ensemble des actions du plan en agrégeant l'ensemble des données de suivi dans l'**outil PROSPER®** afin de rendre compte de son avancement et de sa performance. Cette agrégation des indicateurs est disponible au sein d'un **tableau de bord** fourni par l'outil.

PROSPER
Prospective énergétique territoriale

EXTRAIT DE TABLEAU DE BORD PROSPER ®

AGS.8.0		Accompagner la restauration scolaire dans l'introduction de produits locaux de proximité		2022	Nombre de communes signataires de la Charte	Nombre	40	18	45%
					Part des produits locaux	%	80	0	0%
AGS.9.0		Promouvoir les circuits courts locaux à destination du grand public		2022	Création de l'outil numérique et cartographique	Oui/Non	0	0	0%
					Mise en oeuvre d'une campagne de promotion des producteurs, artisans, restaurateurs et des produits	Oui/Non	0	0	0%
					Mise en place d'un Défi Famille à Alimentation Positive	Oui/Non	0	0	0%

Actions | Indicateurs | Suivi des indicateurs

FICHES ACTIONS

5

PB 1.0

RECONDUIRE L'OPAH SUR LE TERRITOIRE POUR LA PÉRIODE 2021-2026, EN ACCENTUANT LA COMMUNICATION

CONTEXTE

L'action s'intègre dans le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) qui fixe comme objectif de rénover 500 000 logements par an à partir de 2017.

L'OPAH en cours **se termine en avril 2020**. Après des débuts compliqué, la dynamique semble être lancée : pour l'année cinq, 50 à 60 rénovations accompagnées par le dispositif pourraient voir le jour.

L'enjeu consiste donc à **faire perdurer ce dispositif par un avenant de liaison jusqu'à la reconduction du dispositif**, permettant de réaliser les études pour fixer les objectifs affichés par l'ANAH (axe propriétaires bailleurs notamment). 40 à 50% de la population du territoire étant éligible.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 5 : Lutter contre la précarité énergétique dans le logement

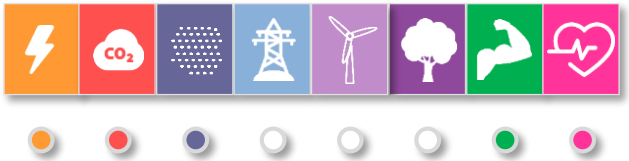

DESCRIPTION DE L'ACTION

A travers cette action, il s'agit de :

- **Reconduire l'OPAH** dès le premier trimestre 2021
- **Accentuer la communication pour accompagner la reconduction du dispositif**, en particulier auprès des maires et des artisans, meilleurs relais pour diffuser largement l'information au plus près des besoins des habitants, et également des propriétaires bailleurs constituant l'une des priorités de la future OPAH. Cette communication pourra tout particulièrement s'articuler avec l'action PB 5.0 : la diffusion d'un bulletin d'information spécial sur la rénovation pourra par exemple intervenir à l'automne 2020.

L'articulation avec d'autres aides existantes pourra aussi être étudiée. Action Logement propose par exemple des aides spécifiques pour les rénovations facilitant l'accessibilité des logements.

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : ANAH, SOLIHA
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Citoyens éligibles aux aides de l'ANAH
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : V. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : VP en charge de l'habitat

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : 250 000€ (subventions + animation OPAH)
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ANAH, Action Logement, CC CdB
- **MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP

OBJECTIFS

- Pérenniser les dispositifs de soutien financier à la rénovation des logements des ménages précaires du territoire.
- Communiquer sur les autres dispositifs d'aides à la rénovation du logement et accompagner les habitants dans leurs démarches.

INDICATEURS DE SUIVI

- Montant des subventions accordées dans le cadre de l'OPAH (€)
- Nombre de ménages accompagnés dans le cadre de l'OPAH

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

Avril 2020 : Reconduire l'OPAH

PB 2.0 — MOBILISER LES PROPRIÉTAIRES-BAILLEURS AFIN DE RECONQUÉRIR LES HABITATS VACANTS EN CENTRE-BOURG

CONTEXTE

L'action s'intègre dans le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) qui fixe comme objectif de rénover 500 000 logements par an à partir de 2017.
La CC dispose d'environ **1 140 logements vacants**, pour beaucoup situés en centres-bourgs. La reconquête de ces logements est cruciale pour limiter l'étalement urbain, axe fort du PLUi en cours de rédaction : 56% des nouveaux habitants doivent s'installer en centre-bourg. Or, bon nombre de propriétaires bailleurs ont été découragés par de mauvaises expériences de location, et ne souhaitent plus mettre à disposition leur logement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action renvoie à plusieurs sous-actions :

- **Communiquer sur le dispositif de l'Agence Immobilière Sociale** (AIS), service proposé par SOLIHA Centre Val de Loire. L'AIS propose un service de gestion locative sociale, facilitant la location de logements et sécurisant les revenus locatifs (via le dispositif VISALE notamment), en contrepartie d'un engagement à afficher un loyer modéré. Elle donne de plus accès à des aides financières pour des travaux de rénovation du logement dans le cadre du dispositif "Louer Abordable" (géré par l'AIS) ou encore via un dispositif d'Action Logement.
- **Engager une réflexion sur la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire** (ORT) sur les communes intéressées. Une ORT pourrait constituer un levier supplémentaire afin de reconquérir ces habitats délaissés.
- **Communiquer** en intégrant des **témoignages et retours d'expériences** positifs de propriétaires bailleurs, et ce via le bulletin spécial de promotion de la rénovation (PB 5.0) ou encore via l'organisation d'un évènement (PB 6.0).

OBJECTIFS

- Réaliser un état des lieux des dispositifs permettant la réhabilitation des habitats vacants.
- Communiquer massivement sur ces dispositifs.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 6 : Reconquérir l'habitat vacant en centre-bourg afin de limiter l'étalement urbain

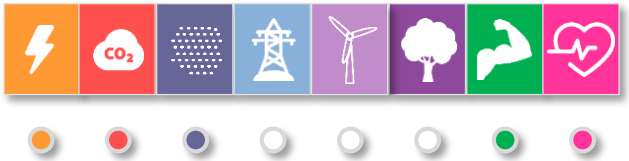

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : AIS, Action Logement, DDT
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Propriétaires-bailleurs
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : Chargé de mission habitat
- **ÉLU RÉFÉRENT** : VP en charge de l'habitat

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Entre 5 000 et 7 000€ pour la communication
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ANAH, Action Logement, État (réduction d'impôts)
- **MOYENS HUMAINS** : Faible car inclus dans autres actions de communication

INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du nombre de logements vacants
- Nombre de rénovation de logements

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

Avril 2020 : Réaliser un état des lieux des leviers d'action (AIS, ORT, AL…)

PB 3.0 — SENSIBILISER LES ARTISANS DU TERRITOIRE AUX AIDES EXISTANTES POUR LA RÉNOVATION DU BATI

CONTEXTE

L'action s'intègre dans le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) qui fixe comme objectif de rénover 500 000 logements par an à partir de 2017.
Des actions de sensibilisation et d'information des artisans aux dispositifs d'aides à la rénovation du bâti ont **déjà été menées** sur le territoire, avec un succès mitigé.
L'enjeu consiste, plus que de détailler le florilège d'aides existantes, à donner aux artisans **les ordres de grandeur des aides** dont peuvent bénéficier leurs clients en fonction du type de travaux entrepris, et à les informer des **relais d'information pertinents vers lesquels les particuliers peuvent se tourner** (Espace Info Énergie principalement, AIS pour les propriétaires bailleurs...).
Dans le cadre de l'OPAH, durant l'année 4 (du 22/04/18 au 21/04/19), 53% des chantiers sont réalisés par les artisans du territoire et 78% par des professionnels du département.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 1 : Améliorer la performance énergétique des logements

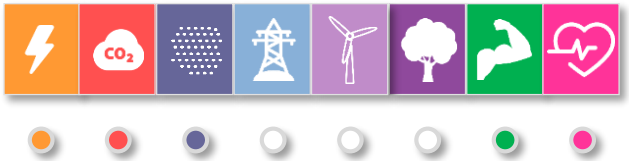

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consistera à :

- **Définir une liste des artisans** inscrits à la chambre des métiers **susceptible de recevoir ce type de support de communication** compte-tenu de leur proximité avec le territoire. Un travail entre les chambres de métiers 28, 91, 45 est à envisager.
- Constituer un **support d'information clair et opérationnel** que les artisans pourront s'approprier et envoyer avec leurs devis.
- Publication dans le magazine de la CMA 28 et Cœur de Beauce le Mag.

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CMA 28 + CCCB
- **PARTENAIRES** : Action Logement, Espace Info Energie, CMA 45 - 91
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Artisans
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas + chargé de communication
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : à définir selon les coûts des publications CMA et CCCB
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 2 ETP au sein du pôle développement durable à la CMA 28

OBJECTIFS

- Faire des artisans les meilleurs promoteurs des dispositifs d'aide à la rénovation existants sur le territoire.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'artisans sensibilisés et formé
- Evolution du nombre d'artisans locaux sollicités dans le cadre de l'OPAH

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (1 à 3 ans)

PB 4.0 — SENSIBILISER LA POPULATION AUX GESTES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE

Le **syndicat d'énergie** mène déjà, sur demande, des actions d'animations ponctuelles dans les **écoles.** Il propose également des actions de sensibilisation **tout-public.**

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour les publics scolaires, ENERGIE Eure-et-Loir propose des animations autour du parcours de l'énergie et plus largement, d'une culture de l'énergie au travers de nos modes de vie.
Le syndicat anime également le défi « les écoloustics » et propose le prêt de ressources et de matériel pour les enseignants. Des actions de sensibilisation et de formation des animateurs de centre de loisirs ou d'instituteurs pourraient être intéressantes pour faciliter la prise d'initiative sur ces sujets.
Les collectivités pourraient, par exemple, envoyer un courrier à l'attention de toutes les écoles et collèges pour les informer de l'existence de ces actions d'animation. Les jeunes peuvent en effet être un vecteur efficace du changement des pratiques au sein des ménages du territoire.
Energie Eure-et-Loir propose aussi un panel d'actions de sensibilisation tout-public : ateliers de mise en pratique d'écogestes dans les Maisons de Services au Public (MSAP), balades thermographiques pour sensibiliser le public comme les élus à la rénovation du bâti, animations via des stands thématiques lors d'évènements, prêt ou animation de l'exposition "L'énergie, agir pour la planète"... La collectivité peut promouvoir le dispositif en sollicitant ces interventions lors d'évènements adéquats (marchés, brocantes...) ou en relayant ces actions auprès des citoyens ou structures intéressées.

OBJECTIFS

- Accompagner et sensibiliser les ménages aux enjeux énergétiques et environnementaux.
- Promouvoir les dispositifs existants sur le territoire afin de diminuer les consommations d'énergie et les émissions de GES.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 4 : Sensibiliser le grand public quant aux gestes de sobriété

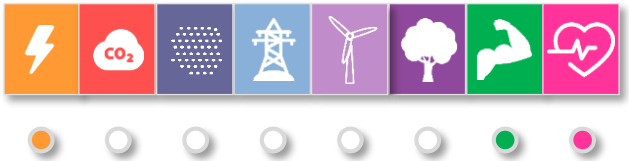

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : Énergie Eure-et-Loir
- **PARTENAIRE** : CC Cœur de Beauce
- **RÔLE DE L'EPCI** : Accompagnement et relai de communication
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : à définir
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : à définir avec le pilote de l'action
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ADEME
- **MOYENS HUMAINS** : à définir avec le pilote de l'action

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'animations réalisées dans les écoles et collèges
- Nombre d'heures d'animation ou de formation réalisées sur le territoire par Énergie Eure-et-Loir

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

2020 : Informer les écoles et collèges de ces propositions d'animation

PB 5.0 — RÉALISER UN BULLETIN D'INFORMATION SPÉCIALEMENT DÉDIÉ À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS À L'ATTENTION DES PARTICULIERS

CONTEXTE

L'action s'intègre dans le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) qui fixe comme objectif de rénover 500 000 logements par an à partir de 2017.
La rénovation des logements est à la fois un enjeu énergétique, mais aussi de qualité de l'habitat, En effet le territoire s'est fixé dans son Schéma de Cohérence Territorial un objectif de reconquête de l'habitat existant notamment par la rénovation de logements existants.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 1 : Améliorer la performance énergétique des logements

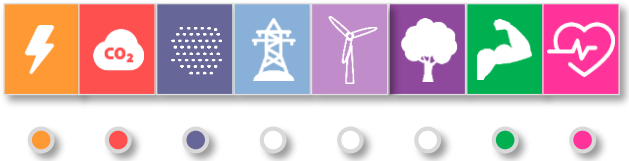

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un **bulletin d'information** pour tous les habitants du territoire, dédié à la rénovation du logement, pourrait être mis en place et inclure :

- Un encart sur **les intérêts financiers quant à la rénovation** d'un logement, notamment dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie;
- Un encart sur **l'importance de la rénovation du bâti** dans le contexte actuel de dérèglement climatique;
- Les **structures accompagnantes** suivant les différents cas de figure (Espace Info Energie 28 avec numéro de téléphone et permanences à Janville, l'Agence Immobilière Sociale pour les propriétaires-bailleurs, plateforme web infoconso 28 pour un pré-diagnostic en ligne, l'opérateur menant l'OPAH…);
- Des **témoignages et retours d'expériences** pourront aussi y être inclus.

Ce bulletin pourra être diffusé largement dans chaque foyer du territoire.

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : Energies Eure-et-Loir, EIE, SOLIHA, Action Logement
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : Chargée de communication + M. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Coût de reprographie : 5 000 €
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 50h pour la publication de l'article

CADRE DE L'ACTION

- Informer tous les ménages du territoire des aides et de l'accompagnement existant pour la rénovation du bâti.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sollicitations auprès de l'EIE et de l'AIS suite à la diffusion du bulletin
- Nombre d'exemplaires distribués

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

2020 : Publier le bulletin d'information

PB 6.0

ORGANISER UN ÉVÈNEMENT RÉGULIER DE PROMOTION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

CONTEXTE

L'action s'intègre dans le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) qui fixe comme objectif de rénover 500 000 logements par an à partir de 2017.
La communication constitue la clé de la réussite de ces programmes de financement et d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique de leur logement.
Le parc bâti du territoire se caractérise à la fois par son ancienneté : 47.7% des résidences principales ont été construites avant 1945 et son caractère énergivore. Il s'agit majoritairement des logements construits entre 1950 et 1990, soit 37.15% des résidences principales de la CCCB. Moins présents dans le secteur d'Orgères-en-Beauce, ce type de résidences principales représente plus d'un logement sur trois sur les bassins de vie de Janville-en-Beauce, des Villages Vovéens et une résidence sur deux au nord de la CCCB.
Il y a donc un réel enjeu en matière de rénovation énergétique du bâti sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ambition de cette action est de :

- **Visiter un projet exemplaire** de rénovation d'un bâtiment tertiaire ou résidentiel sur le territoire.
- **Accentuer des balades thermographiques** dans le cadre de l'OPAH.

OBJECTIFS

- Engager une dynamique pérenne de la rénovation du bâti sur le territoire.
- Promouvoir les filières de rénovation et de construction vertueuses.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 1 : Améliorer la performance énergétique des logements

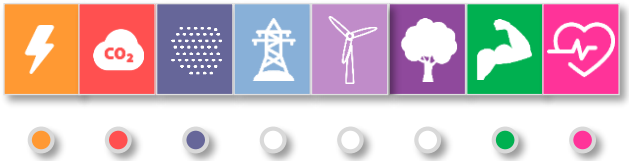

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : EIE, CMA, SOLIHA, AIS, Approche Paille
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : M. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : VP en charge de l'habitat

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : 200 à 2000€/an en fonction de la récurrence et de l'évènement
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 50h/an pour l'organisation par la CC Cœur de Beauce

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'évènements organisés
- Nombre d'acteurs de la rénovation présents
- Nombre de participants

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS (mais à renforcer)

PB 7.0

ETRE EXEMPLAIRE SUR LES BATIMENTS PUBLICS EN TERMES DE RÉNOVATIONS ET DE CONSOMMATION FAIBLEMENT CARBONÉE

CONTEXTE

Cette action s'inscrit à la fois dans la Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », la CCCB souhaite **devenir exemplaire sur son patrimoine bâti**. Cette ambition passe à la fois par la rénovation énergétique de certains bâtiments existants mais aussi par le développement de nouvelles sources d'énergie pour les futurs projets de construction. En 2011, le territoire a fait le choix de doter l'école de Baudreville d'un chauffage par géothermie. Satisfait de ce système de chauffage, la CC Cœur de Beauce souhaite accentuer le développement de cette énergie sur les projets de constructions à venir.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Effectuer un diagnostic des consommations et des dépenses énergétiques** du parc bâti communautaire et communaux.
- Améliorer l'efficacité énergétiques des bâtiments en **sortant des chaudières à fioul** et en engageant si besoin de nouveaux travaux d'isolation.

OBJECTIFS

- Exemplarité du patrimoine public.
- Développement de la chaleur renouvelable sur le territoire.
- Sortir des chaudières fioul pour le patrimoine public.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc Bâti – Axe 7 : Être exemplaire sur le patrimoine public de la collectivité / EnR – Axe 6 : Promouvoir l'exemplarité du secteur public en installant des moyen de production d'énergies renouvelable sur les bâtiments collectifs

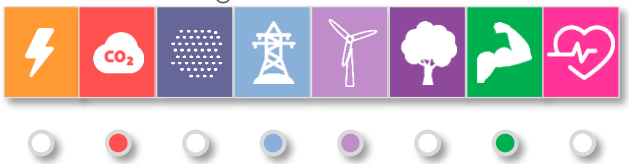

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTES** : CC Cœur de Beauce, communes
- **PARTENAIRES** : ENERGIE Eure-et-Loir
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Patrimoine public
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Diagnostic en interne avec Energie Eure-et-Loir
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Fonds chaleur ADEME, COT EnR 28, Région, FEDER, DETR, FDI, CEE
- **MOYENS HUMAINS** : 0,25 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de chaudières fioul remplacées
- Nombres d'installation de production de chaleur renouvelable par filière

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (1 à 4 ans)

PB 8.0

INCITER LES COMMUNES À ADHÉRER AUX SERVICES D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR

CONTEXTE

Énergie Eure-et-Loir propose principalement deux services à destination des collectivités : EP+ et Conseil en Energie Partagée.
Le **service EP+** (éclairage public) : en plus de décharger les communes d'une grande partie de la gestion du système d'éclairage public, il permet de réaliser un diagnostic précis du parc, d'optimiser son fonctionnement et de bénéficier d'une expertise objective pour orienter les investissements nécessaires. **16 des 48 communes de l'EPCI n'y ont pas encore adhéré**.
Le syndicat propose aussi le **service Conseil en Énergie Partagée** (CEP). Actuellement, seulement **6 communes y sont adhérentes**. Il permet de bénéficier d'un accompagnement neutre et objectif à la **gestion énergétique du patrimoine public** : réalisation d'un bilan énergétique complet du patrimoine et des différents contrats d'énergie, préconisation des optimisations tarifaires et d'usage, priorisation des actions de rénovations à mener. Si la collectivité décide d'intervenir sur un de ses bâtiments, le Pôle Energie-Conseil peut alors en effectuer un diagnostic détaillé et accompagner les élus dans la réalisation du projet (rédaction du cahier des charges...). L'adhésion permet aussi de bénéficier plus aisément des aides du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) spécifiques à la rénovation du patrimoine public.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Faire une **présentation du service EP+ et du service CEP** lors d'une conférence des mairies aux nouveaux élus.

OBJECTIFS

- Mettre à disposition des communes du territoire un accompagnement technique à la gestion de l'éclairage public et du parc bâti.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 7 : Être exemplaire sur le patrimoine public de la collectivité

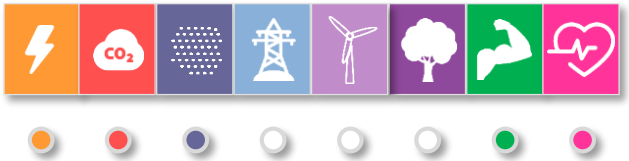

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : Communes, Énergie Eure-et-Loir
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Communes
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : Pas identifié

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Entre 18 et 23 €/luminaire présent dans la commune pour le service EP+ coût adhésion au service CEP : 0,70€/an/ habitants
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : Quelques dizaines d'heures pour la sensibilisation par la CC CdB

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes adhérentes au service EP+
- Nombre de communes adhérentes au service CEP

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (4 à 6 ans)

PB 9.0 — INTÉGRER LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les documents d'urbanisme constituent un levier puissant afin 'intégrer au mieux les enjeux énergétiques et environnementaux dans l'aménagement du territoire. Différentes mesures peuvent ainsi être inscrites dans le PLUi, par exemple :

- La **lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols** : le PLUi prévoit qu'au moins 50% des nouveaux logements soient intégrés dans le tissu bâti existant.
- L'assouplissement des règles d'urbanisme afin de **faciliter l'intégration des EnR** dans le bâti
- L'assouplissement des règles relatives à l'aspect extérieur du bâti pour **faciliter la rénovation énergétique performante** des logements, y compris en matériaux biosourcés. Un guide relatif au respect de la typologie locale du bâti dans le cadre de travaux de rénovation ou de construction a par ailleurs été rédigé par le Pays de Beauce.

La question de la ressource en eau reste quant à elle une problématique majeure sur le territoire et fait déjà l'objet d'une réelle prise en compte par les collectivités :

- Prescription de la **rétention d'eau à la parcelle** pour améliorer la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme.
- Participation à la **restauration des mares** communales

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 8 : Améliorer la résilience du territoire au changement climatique

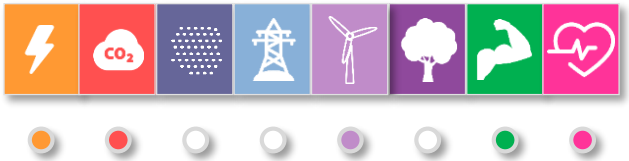

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : Communes
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Communes
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Non quantifiable
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : Service urbanisme de la CC Cœur de Beauce et support de la DDT 28

OBJECTIFS

- Fixer un cadre ambitieux pour la prise en compte des enjeux énergétiques, climatiques, et environnementaux dans les documents d'urbanisme.

INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution des terres artificialisées (m²)
- Nombre de projets soutenus prenant en compte les enjeux énergétique et environnementaux

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS (jusqu'en 2026)

Plan de Mobilité Rurale

TR 1.0 — DÉVELOPPER LES OUTILS D'INFORMATIONS SUR LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ

CONTEXTE

L'action s'intègre dans l'axe 1 de la SNBC : Maitriser les demandes de mobilité. L'information sur les solutions de mobilité et services proposés reste **très confidentielle** sur le territoire : cette information est disponible sur le site du Cœur de Beauce et sur le site de la Région uniquement et de façon partielle. Que ce soit pour les acteurs locaux comme pour les citoyens, les solutions à disposition ne sont pas suffisamment visibles ni aisément compréhensibles et ne restent donc accessibles qu'aux initiés. L'intérêt de cette action est donc de **rendre visible l'offre** et les dispositifs existants via un **document d'information commun** sur le territoire. Dans un second temps, il consiste à **élargir l'information à l'ensemble des composantes de la mobilité**, en fournissant par exemple un conseil aux aides existantes pour l'obtention du permis de conduire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Construire un pack de communication**. Les choix méthodologiques du public et des motifs de déplacements visés devront être réalisés afin de décrire l'offre de manière appropriée (coûts, intermodalité, offre de service…). Ce pack pourra être proposé clé en main aux communes du territoire, **sous format papier et numérique**. L'outil numérique, prévu pour être mis en service en mars 2020, pourra également servir de support pour la gestion du service de Transport à la Demande en projet (voir action TR 4.0). L'organisation d'une "Fête de la mobilité", qui pourrait coïncider avec la lancement du nouveau service de TAD ou avec le lancement du Bar Truck, pourrait permettre d'impulser la dynamique sur le territoire.

OBJECTIFS

- Donner aux citoyens toutes les clés afin de choisir le moyen de transport le plus adapté à leur situation.
- Lever les freins à la mobilité pour tous les publics du territoire.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 1 : Améliorer la connaissance des déterminants de la mobilité liés au territoire

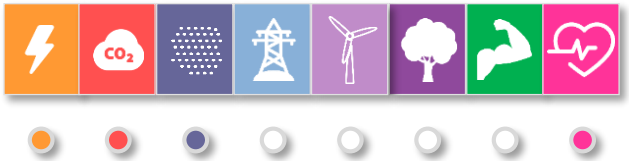

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : Région, ADEME, Communes
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : M. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Prestation de communicant/graphiste : 3 à 5 k€ ; Reproduction : 5 k€
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission Mobilité pour l'EPCI

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'utilisateurs de l'application numérique
- Nombre de livrets papier distribués

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

Mars 2020 : Lancement de l'application mobile

Plan de Mobilité Rurale

TR 2.0 — FORMER DES ACTEURS LOCAUX POUR ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA MOBILITÉ DU QUOTIDIEN

CONTEXTE

L'action s'intègre dans l'axe 1 de la SNBC : Maitriser les demandes de mobilité.
Les supports de communication seuls, diffusés sur papier ou supports dématérialisés ne se suffisent pas. **L'humain est également un vecteur incontournable de l'information**, plus particulièrement pour des publics vulnérables (seniors, nouveaux arrivants, publics en situation de précarité). Un accompagnement physique de ces publics est donc requis.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 1 : Améliorer la connaissance des déterminants de la mobilité liés au territoire

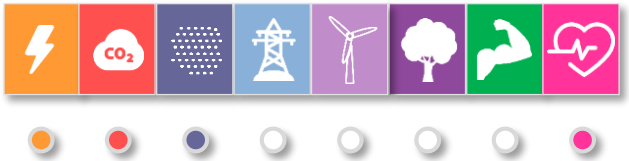

DESCRIPTION DE L'ACTION

Des médiateurs pourront être formés sur le territoire. Les personnels des Maisons de Service Aux Personnes (MSAP) et secrétaires de mairie pourront être les plus à même de remplir ces fonctions. Des personnes de la société civile (membres d'associations, personnel enseignant…) pourront aussi être formés afin de toucher un plus large public.
Une **courte formation**, d'une demi-journée, pourra :

- Aborder l'ensemble des offres de mobilité et de non-mobilité (permettant d'éviter certains déplacements) mises en place sur le territoire.
- Former les médiateurs à conseiller le public sur le parcours le plus approprié.

Dans un second temps, cette action vise à **mobiliser plus fortement** les acteurs du territoire autour des thématiques de mobilité.

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : ADEME, CNFPT, Communes
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : M. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Environ 5k€ pour la formation de 10 à 15 personnes (formateur, matériel, salle…)
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission Mobilité pour l'EPCI

OBJECTIFS

- Offrir un conseil et une information adaptée aux publics vulnérables du territoire.
- Renforcer la mobilisation des acteurs du territoire autour de la thématique de la mobilité.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnels du service public (MSAP, Mairie…) formés
- Nombre de personnes de la société civile formées

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)

Plan de Mobilité Rurale

TR 3.0

CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL MULTIPARTENARIAL POUR COORDONNER LES ACTIONS SUR LA MOBILITÉ INCLUSIVE

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans le Schéma Directeur d'Amélioration de l'Accessibilité des Services (SDAAS) de l'Eure et Loir.
Plusieurs acteurs publics coordonnent déjà leurs actions afin de proposer des **solutions de mobilité alternatives ou de retour à la mobilité** (temporaires ou permanentes) aux publics qu'ils accompagnent. Les publics visés ici sont principalement les publics précaires ou isolés faute de ressources financières mais aussi d'accès à l'information sur les solutions de mobilité du territoire.
Le plan de mobilité rurale permet d'impulser une dynamique : il **doit se poursuivre** par la mobilisation des acteurs sur le territoire, notamment pour un travail commun et pérenne sur la mobilité des plus dépendants et vulnérables.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Créer un **groupe de réflexion** afin de coordonner les actions sur la mobilité inclusive permettra de valoriser les actions déjà réalisées en faveur des publics vulnérables (prêt de mobylette, covoiturage solidaire…), de mutualiser plus largement les dispositifs proposés et **d'identifier de nouvelles pistes d'actions** à expérimenter. Il conviendra de définir précisément les thématiques de travail, les rôles assignés à chaque membre, la fréquence des réunions ainsi que les objectifs visés.
La structure pourra être initiée par la Communauté de Communes Cœur de Beauce, qui pourra notamment faire appel aux délégations régionales des organismes nationaux associatifs (Croix Rouge, Secours Catholique…).

OBJECTIFS

- Réaliser un état des lieux des solutions de mobilité offertes aux publics vulnérables et évaluer leur efficacité.
- Faire émerger de nouvelles pistes d'actions en faveur de la mobilité de ces publics.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 2 : Développer les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle

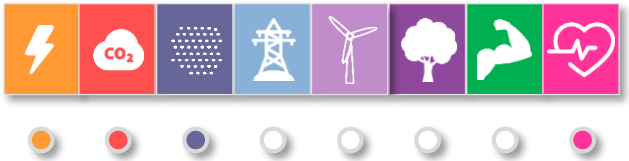

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTES** : CC Cœur de Beauce, Pôle emploi, Milos, Soliha
- **PARTENAIRES** : Associations locales, Croix Rouge, Secours Catholique
- **RÔLE DE L'EPCI** : Co-porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : M. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Faible (réunions uniquement)
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission Mobilité pour l'EPCI

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de structures participant au groupe de travail
- Nombre de pistes d'action expérimentées

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

2020 : Première réunion du groupe de travail

Plan de Mobilité Rurale

TR 4.0

ACCOMPAGNER LA RÉGION À LA DÉFINITION D'UN SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

CONTEXTE

L'action s'inscrit dans le Schéma Directeur d'Amélioration de l'Accessibilité des Services (SDAAS) de l'Eure et Loir.
La Région Centre Val de Loire souhaite bénéficier des **retours des collectivités locales** pour définir les contours des transports collectifs locaux. La CC de Cœur de Beauce doit ainsi se positionner comme un interlocuteur privilégié pour construire une offre de transport à la demande (TAD) adaptée au territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Au regard du diagnostic qui mettait en exergue la faible densité du bâti, la multipolarisation interne et externe des besoins et enfin une problématique de mobilité principalement orientée vers les publics vulnérables (jeunes sans permis, personnes âgées, ménages à faibles revenus), la solution de **TAD apparait parfaitement adaptée** au territoire. Elle pourrait se décliner en deux offres :

1. Un **TAD « local »** à destination des centres-bourgs du territoire depuis les communes de leur bassin de vie respectif. Ce service vise à améliorer l'accès aux services de proximité pour les populations les plus vulnérables notamment les personnes âgées et les ménages en difficultés financières.
2. Un **TAD « bassin »** à destination des pôles extérieurs majeurs à savoir Châteaudun et Chartres. Ce service répond aux mêmes logiques que le TAD « local » en offrant des possibilités d'accès aux services structurants présents dans les grands pôles (services publics absents du territoire…).

Dans le processus de création d'une telle offre, il convient d'engager dès à présent un travail partenarial avec la Région pour identifier les éléments concrets de mise en œuvre.

OBJECTIFS

- Mettre en place un service de transport à la demande adapté aux besoins. des personnes vulnérables du territoire.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 2 : Développer les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle

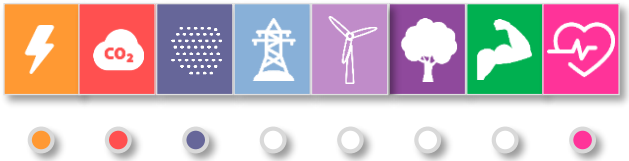

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : Région
- **PARTENAIRES** : CC Cœur de Beauce, MSAP
- **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : M. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : 230 à 350 000€/an sur une estimation de 58 000 km réalisés annuellement
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Région, ADEME
- **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission Mobilité pour le suivi pour la CC CdB, plusieurs ETP pour le fonctionnement

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de kilomètres effectués annuellement
- Nombre d'utilisateurs/ trajet

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

Plan de Mobilité Rurale

TR 5.0

EXPÉRIMENTER LA MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE COVOITURAGE DYNAMIQUE

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans le contexte de la loi TECV et de la LOM qui visent à encourager l'usage partagé des véhicules. Outre le développement du covoiturage classique, de nouvelles formes de mobilités partagées apparaissent. La particularité du **covoiturage dynamique** réside dans l'absence de réservation préalable : il vise à constituer une alternative crédible à la voiture autosoliste pour les déplacements pendulaires d'Est en Ouest de courtes distances entre bourgs-centres. Il peut constituer une **solution complémentaire de l'offre de transport collectif** en permettant le rabattement sur des points de correspondance, incitant à la multimodalité.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 2 : Développer les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle

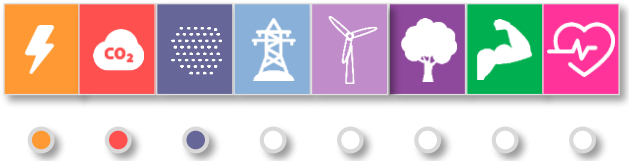

DESCRIPTION DE L'ACTION

Différentes formes de covoiturage dynamique existent, de la facilitation à la pratique de l'autostop, à un service qui se rapproche du fonctionnement des transports en commun via le recours à des stations connectées. La CC de Cœur de Beauce se positionnerait plus probablement sur cette dernière option, pour l'**expérimentation de deux lignes de covoiturage dynamique à destination de Chartres.** Contrairement aux actions précédentes, le public visé serait là les populations plus jeunes et actives. La desserte des zones d'activité du territoire (Artenay-Poupry notamment) constitue une belle opportunité afin d'augmenter le taux de remplissage des véhicules dans le cadre des trajets domicile-travail. Les gares de Toury et de Voves seront aussi intégrées dans le parcours.
Des contacts pourront ainsi être pris avec les acteurs privés proposant ces nouvelles solutions de mobilité, ainsi qu'avec les structures publiques dont le territoire pourrait faire partie de l'expérimentation.

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : Région, Chartres Métropole, CC Beauce Loirétaine, France Mobilités
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : M. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Étude au cas par cas pour ces nouvelles solutions de mobilité
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Région, Ademe
- **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission Mobilité pour l'EPCI pour le suivi

OBJECTIFS

- Augmenter taux de remplissage des voitures circulant sur le territoire en visant les actifs et les jeunes.
- Renforcer le lien social unissant les citoyens du territoire.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de conducteurs inscrits
- Nombre de passagers transportés

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)

Plan de Mobilité Rurale

TR 6.0

FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE DANS LES PÔLES RELAIS DU COEUR DE BEAUCE

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans la SNBC et la LETCV qui visent à encourager les modes de déplacement actifs, ainsi que dans le cadre de la loi LAURE sur l'obligation à la réalisation d'itinéraires cyclables à chaque travaux de voirie.
La mobilité active trouve toute sa pertinence pour les **déplacements de proximité ou de rabattement de courte distance** (de l'ordre de 5 kilomètres) dans les centres bourgs. Les pôles internes d'Orgères-en-Beauce, de Voves et de Janville de part leurs densités, les services proposés et la topographie sont des **territoires pertinents** pour développer les mobilités actives du quotidien, bénéfiques tant du point de vue environnemental (aucune émission de polluants ni gaz à effet de serre) que pour la santé des usagers.
La part modale souvent faible de ces solutions de déplacement résulte de **l'absence d'infrastructures dédiées** dans l'espace public (difficultés de cheminement, sentiment d'insécurité…) mais aussi d'un sentiment de temps de trajet long par rapport à l'usage de la voiture.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs leviers sont mobilisables pour permettre le développement de la pratique des modes actifs dans les centres-bourgs du territoire :

1. L'aménagement **d'un réseau cyclable de proximité** dans un rayon de 30 minutes autour des trois polarités du territoire.
2. Le développement de **liaisons piétonnes sécurisées**, continues et agréables, internes aux pôles de Janville et de Toury.

La CC de Cœur de Beauce pourra coordonner le groupe de travail afin d'assurer une cohérence et un soutien techniques aux communes impliquées.

OBJECTIFS

- Augmenter la part modale du vélo et de la marche sur le territoire.
- Aménager le territoire afin de rendre ces moyens de déplacements plus accessibles, plus rapides, et moins dangereux.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 2 : Développer les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle

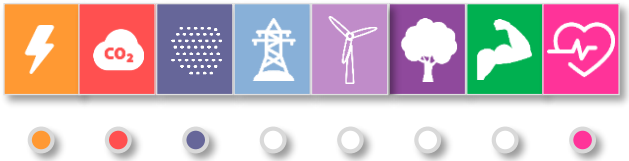

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTES** : Communes
- **PARTENAIRES** : Département, CC Cœur de Beauce
- **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : M. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET (en k€/km)** : Bande cyclable : 8 ; Piste cyclable : 150 ; Marquage au sol : 5 ; Entretien : 5/an
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Région, Appel à projet « Vélo et Territoires », dispositif Alveole
- **MOYENS HUMAINS** : Chargé de mission Mobilité de l'EPCI

INDICATEURS DE SUIVI

- Linéaire d'itinéraires cyclables sur le territoire (km)
- Nombre d'aménagements piétons réalisés

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 4 ans)

2020 : Organiser une première réunion du groupe de travail

Plan de Mobilité Rurale

TR 7.0 — FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans l'axe 1 de la SNBC 'Maitriser les demandes de mobilité' et dans le cadre de la LTECV et de la LOM. Sur le territoire, on constate deux enjeux :

- Les demandeurs d'emploi rencontrent des **difficultés pour accéder aux formations professionnalisantes** qui sont proposées en dehors du territoire communautaire (Châteaudun, Nogent le Rotrou ou Chartres),
- Une partie des entreprises rencontre des **difficultés à recruter les bons profils** pour leur activité et à pérenniser les personnes en poste.

L'objectif est donc à la fois **d'amener les formations sur le territoire** et de **faciliter les déplacements des publics concernés** par ces formations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un partenariat entre organismes de formation, financeurs et entreprises pourrait être constitué pour proposer des formations au sein des établissements employeurs, par exemple dans le cadre de l'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR). **L'identification des formations ainsi que des profils les plus recherchés** sur le territoire pourra être pertinente. Il conviendra ensuite d'identifier un organisme de formation et une entreprise pouvant collaborer dans la mise en place d'une telle formation.

En parallèle, les demandeurs d'emploi et les stagiaires pourront être accompagnés afin de faciliter l'accès aux sites de formation, par exemple via la mise à disposition de véhicule pour effectuer du covoiturage (voir **action TR 14.0**). Cette action constitue le premier chantier du groupe de travail décrit dans l'**action TR 3.0**.

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi pour les personnes en recherche d'emploi.
- Faciliter le recrutement pour les entreprises du territoire.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 4 : Améliorer les services de proximité à destination des habitants du territoire

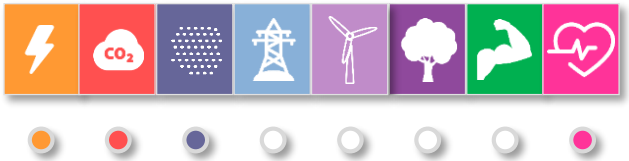

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTES** : Conseil régional, Pôle emploi, Mission locale (Milos)
- **PARTENAIRE** : CC Cœur de Beauce
- **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : M. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Dépend du nombre de stagiaires et du type de formation
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Région, Département, Entreprises, Pôle emploi
- **MOYENS HUMAINS** : Chargé de mission Mobilité de l'EPCI

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de formations organisées
- Nombre de demandeurs d'emploi

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

2020 : Première réunion du groupe de travail

Plan de Mobilité Rurale

TR 8.0

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE SERVICES AUX POPULATIONS (TIERS LIEUX, SERVICES ITINÉRANTS)

CONTEXTE

L'action s'intègre dans l'axe 1 de la SNBC : Maitriser les demandes de mobilité.
Du fait du positionnement géographique de la CC Cœur de Beauce, un certain nombre de salariés résidant dans ses franges franciliennes (secteurs Janville-Toury, Sainville, Garancières en Beauce, Voves …), vont travailler en région parisienne ou en en région Orléanaise. De nombreux déplacements sont définis comme « sortant » puisque ces flux s'orientent vers des pôles extérieurs : 6 400 déplacements sortants contre 1650 entrants.
Il serait donc envisageable de proposer des solutions de télétravail dans des locaux adaptés, mais pour cela, il faut bien évaluer le potentiel que cela représente et le nombre de salariés concernés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs mesures pourront être mises en place :

- **Créer 2 espaces de tiers-lieux** en lien avec les futurs Maisons France Services sur la commune de Janville-en-Beauce et sur celle de Les Villages Vovéens.
- **Développer et animer des espaces de tiers lieux** sur le territoire (adhésion à un réseau de tiers-lieux, réunions d'information auprès des entreprises du territoire).
- **Engager des réflexions** sur l'implantation d'un espace de tiers-lieux sur la commune de Sainville.
- **Réfléchir à la mise en place d'autres services itinérants** permettant de créer du lien dans les bourgs non visités.

OBJECTIFS

- Limiter les déplacements des citoyens du territoire en développant les services de proximité.
- Revitaliser le territoire.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 4 : Améliorer les services de proximité à destination des habitants du territoire

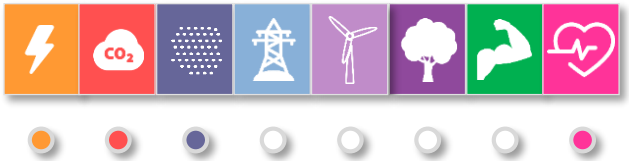

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : GIPRECIA, Dév'up Département, CCI
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : estimation (€/m²) de 161 000€ d'investissement pour les 2 espaces ; 20k€/an pour le service de Bar Truck
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Privés, Région, Département
- **MOYENS HUMAINS** : non défini

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de locataires de l'espace tiers-lieux
- Nombre de consommations enregistrées par le Bar Truck

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

2020 : Définir les contours des services de conciergeries et de Bar Truck

TR 9.0 — SOUTENIR LA RÉOUVERTURE AUX VOYAGEURS DE LA LIGNE FERROVIAIRE CHARTRES-ORLÉANS

CONTEXTE

L'action s'inscrit dans le cadre de la SNBC qui vise à encourager l'utilisation d'autres modes que le transport routier.
A l'heure actuelle, le train ne constitue pas une option envisageable afin de réaliser le trajet Chartres-Orléans. Seuls des trains de marchandises empruntent cette ligne, dont l'état nécessite une rénovation intégrale. Le projet de **réouverture aux voyageurs de la ligne TER directe**, qui inclut la **réouverture de 4 haltes ferroviaires**, dont celle d'Orgères-en-Beauce, peine à sortir de terre. Évoqué depuis 1994, et initialement prévu pour 2020, seul un tiers du tronçon, entre Chartres et Voves, a été pour le moment réalisé. Le projet semble au point mort, notamment pour des raisons financières. Il apparaît pourtant indispensable pour atteindre les objectifs inscrits dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone, et territorialisés dans le SRADDET de la région Centre-Val de Loire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La réouverture permettrait un **report modal de la voiture vers le train**, et d'autant plus dans un contexte de projet autoroutier reliant Rouen à Orléans. Elle **redynamiserait largement le territoire**, offrant une solution de transport rapide, confortable, et à faible impact carbone pour un bassin de vie composé de 430 000 habitants. Elle permettrait également de pérenniser les services de fret sur la ligne.
Le transport routier étant **l'un des secteurs les plus difficiles à décarboner** du fait de sa dépendance aux produits pétroliers (qui offrent des performances incomparables en termes d'autonomie notamment), toute possibilité de report modale vers un mode de transport plus propre doit être étudiée.

OBJECTIFS

- Désenclaver le secteur d'Orgères-en-Beauce
- Assurer une liaison Chartres-Orléans

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 2 : Développer les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle

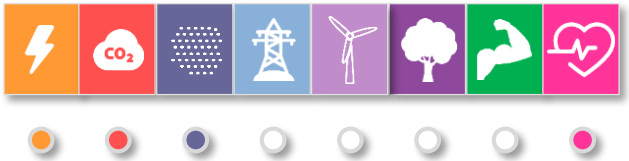

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : Région, Etat, SNCF Réseau, Orgères-en-Beauce
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Usagers
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : M. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : 250 M€ pour la régénération de la ligne
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Région, État, SNCF
- **MOYENS HUMAINS** : Non quantifiable

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de participation d'élus intercommunaux à des réunions de concertation sur ce projet

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (4 à 6 ans)

TR 10.0 — SOUTENIR LE MAINTIEN DES LIAISONS FERROVIAIRES DE FRET

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans le cadre de la SNBC qui vise à encourager l'utilisation d'autres modes que le transport routier.
Actuellement, les liaisons ferroviaires de fret assurent une part non négligeable de **l'export des denrées agricoles** vers l'extérieur du territoire, notamment via la ligne Chartres-Orléans. Ce mode de transport constitue un point clé pour atténuer l'impact du territoire sur le dérèglement climatique, puisqu'**un seul train de fret de céréales évite le recours à plus de 30 semi-remorques**. Les co-bénéfices en terme de pollution atmosphérique et plus largement d'impact sur la santé (nuisances sonores, saturation des axes de transport…) doivent aussi être considérés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Bon nombre des lignes ferroviaires de fret du territoire pourraient être rénovées. La **régénération de la ligne Toury-Janville** a ainsi été actée. La régénération de la ligne entre **Voves et Orléans**, elle aussi en mauvais état, constituerait aussi une action importante pour pérenniser ce mode de transport indispensable pour l'économie du territoire (comme détaillé dans l'action TR 9.0). La **préservation des embranchements ferroviaires** doit aussi être appuyée, de manière à offrir la possibilité à de futurs entreprises de bénéficier de cette solution de transport économique et écologique. L'embranchement de la sucrerie de Toury est par exemple concerné.

OBJECTIFS

- Pérenniser la ligne capillaire FRET à minima jusqu'en 2035 et conditions de circulation identique.
- Diminuer le flux de camions sur les axes routiers.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 2 : Développer les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle

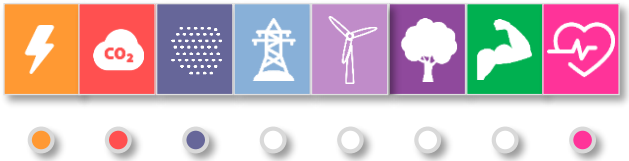

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : Région, Etat, SNCF Réseau, Axereal
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Entreprises
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : à définir
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : 15 000€ pour la régénération de la liaison Toury/Janville
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Région, État, SNCF
- **MOYENS HUMAINS** : Non quantifiable

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de train de fret circulation annuellement sur les lignes du territoire

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (4 à 6 ans)

TR 11.0 — REMPLACER LES VÉHICULES DES COLLECTIVITÉS À MOTORISATION THERMIQUE PAR DES VÉHICULES À FAIBLES ÉMISSIONS, DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE

CONTEXTE

Les collectivités ont un **devoir d'exemplarité** également sur leur flotte de véhicules. La loi sur la transition énergétique (LTECV) rend obligatoire l'intégration de **20% de véhicules à faibles émissions à chaque renouvellement** ou nouvelle acquisition pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes.

Précédemment équipée de véhicules thermiques, la Communauté de Communes souhaite sortir des motorisations thermiques. Les moteurs à hydrogène étant encore très couteux, le choix a été dans un premier temps de partir sur des motorisations électriques sur une partie des véhicules de services.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 5 : Favoriser la transition vers des vecteurs énergétiques moins carbonés

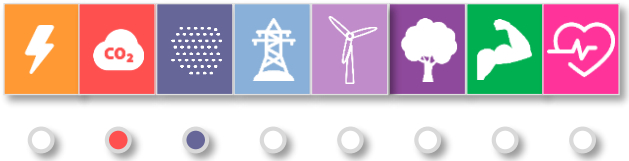

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Acquisition début 2020 par la Communauté de Communes, **de 6 voitures et d'un utilitaire électrique**.
- **Faire la promotion auprès des communes du territoire** sur les différents intérêts du passage des véhicules thermiques à électriques. Dès lors que nous serons en mesure de calculer le nombre de GES évité/an lors de nos trajets ou encore d'estimer la consommation énergétique par rapport à une consommation fossile , il sera plus facile d'argumenter auprès des différents partenaires.

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : Aucun
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Services communaux et intercommunaux
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : 100 000€ en LLD sur 36 mois pour 6 véhicules et 1 utilitaire (CCCB)
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Bonus écologique
- **MOYENS HUMAINS** : Faible

OBJECTIFS

- Rendre la flotte des collectivités exemplaire.
- Valoriser les ressources du territoire et accroitre l'autonomie énergétique.
- Réduire les émissions de GES liées aux déplacements des agents des collectivités

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de GES évité/an
- Estimation de la consommation énergétique par rapport une consommation fossile

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

TR 12.0 — SOUTENIR L'IMPLANTATION DE PROJETS PILOTES DE PRODUCTION DE CARBURANTS ALTERNATIFS (HYDROGÈNE, GNV)

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans le cadre de la LTECV qui prévoit un objectif de 15% de carburants d'origine renouvelable dans les transports en 2030.
Le territoire possède un potentiel pour développer la production de carburants alternatifs : **hydrogène** de par la forte production d'électricité d'origine renouvelable, et **bio-GNV** de par les différents projets de méthanisation qui émergent sur le territoire. Le BioGNV et l'hydrogène permettent la production locale d'un carburant décarboné : ils offrent une réelle occasion au territoire d'améliorer son indépendance énergétique et de maitriser de bout en bout la production de carburant alternatif.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 6 : Développer une production locale d'hydrogène

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le fort trafic routier, estimé à 6 500 camions par jour, sur la zone d'Artenay-Poupry constitue un pool de véhicules offrant de larges perspectives de développement. Un travail avec la région et les développeurs de ces technologies est donc à mener. Un **plan de coopération** au niveau départemental et régional pourrait notamment être lancé. Deux actions seront donc menées par le territoire :

- **Recenser les partenaires potentiellement intéressés** par une démarche hydrogène sur le territoire.
- Répondre à un **AMI de l'ADEME sur le déploiement d'un projet d'hydrogène** en s'appuyant sur des filiales comme celle d'EDF.

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : Département, Hynamics, EDF, Région, Porteurs de projet de méthanisation, SMAP
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Transporteurs routiers
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : 100 000€ à 1 M€ pour une station BioGNV
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Fond FEDER, Ademe, Appel à projet « Véhicule routier et mobilité du futur » ;
- **MOYENS HUMAINS** : Non quantifiable

OBJECTIFS

- Produire un carburant local et décarboné.
- Inciter les entreprises et citoyens à investir dans un véhicule propre.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de stations du territoire (hydrogène et GNV)

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

2020 : Poursuivre les contacts avec les partenaires

TR 13.0 — DÉVELOPPER DES OFFRES DE TRANSPORTS FLEXIBLES ET ADAPTEES

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans le cadre de la LTECV et de la LOM qui visent à enourager l'usage partagé des véhicules.
Sur le territoire de la CC, e projet de **Cœur de Beauce Mobility** vise à lever les freins à l'emploi pour les salariés de la zone industrielle d'Artenay-Poupry. Le grand nombre d'emplois disposés sur cette zone ainsi que les particularités inhérentes à l'activité de ces entreprises de logistique invite à prendre des mesures afin de faciliter l'accès à cette zone, tout en **diminuant l'impact environnemental relatif à ces trajets domicile-travail**. Initialement pensé comme un service de transport en commun, dans lequel les salariés pourraient prendre part, le projet s'oriente finalement vers **la mise en place d'un dispositif d'autopartage**.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Le projet « Beauce Mobilités » développé par la Communauté de Communes Cœur de Beauce a vocation à proposer aux habitants du territoire un panel de services en faveur de l'emploi. S'adressant aux personnes en activité professionnelle comme en recherche d'emploi, l'application numérique propose :
  - Des solutions de mobilités (navettes et covoiturage),
  - La publication d'offres d'emploi, de logement, de services, etc.

OBJECTIFS

- Lever les freins à l'employabilité de certains euréliens sur la zone d'Artenay-Poupry.
- Diminuer l'impact environnemental des déplacements domicile-travail des salariés de la zone d'Artenay-Poupry.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 2 : Développer des offres de transports alternatifs à la voiture individuelle

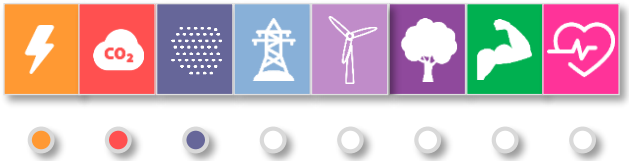

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : DDT, entreprises logistiques, entreprises d'interim, Transdev, Région, Pôle emploi
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Salariés de la zone d'Artenay-Poupry
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : M. Veillot
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

INDICATEURS DE SUIVI

- Employés utilisant le covoiturage pour les trajets domicile-travail
- Nombre de véhicules en autopartage

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : estimation : 172 500€
  Dépense prestataire : 69 078€
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** :
  ADEME : 66 000€
  Action Logement : 15 000€
- **MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP (travail d'animation de réseau)

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

2020 : Poursuivre les contacts avec les partenaires

TR 14.0 — DÉVELOPPER DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION PERFORMANTS AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans l'axe 1 de la SNBC : Maitriser les demandes de mobilité.
La communication à distance, via téléphone ou internet, constitue en effet un paramètre important, à la fois pour **l'attractivité d'un territoire**, mais aussi pour **limiter les impacts environnementaux associés au transport** : la pratique du télétravail peut par exemple permettre de réduire les besoins de déplacement à la source.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 3 : Développer les infrastructures et favorisant le télétravail

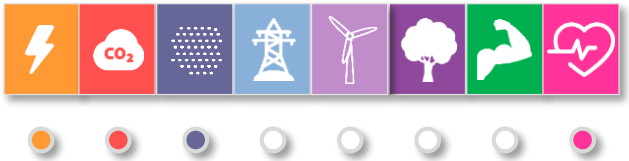

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les EPCI, le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et le Conseil régional du Centre ont créé en 2012 le Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique. La structure pilote ainsi la stratégie et la mise en œuvre de la politique d'aménagement numérique, au service des Euréliens. Dans ce cadre, le **déploiement de la fibre optique**, par deux prestataires, est prévue sur l'intégralité du territoire de la CC de Cœur de Beauce pour 2022.
Un second obstacle à une bonne communication sur le territoire réside dans les nombreuses **"zones blanches" en matière de téléphonie**. La Poste va d'ailleurs entreprendre de cartographier finement ces zones, afin que les collectivités puissent apporter les réponses adéquates. Les collectivités pourront donc se rapprocher des opérateurs téléphoniques afin de remédier à la situation.

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTES** : Opérateurs de téléphonie, SMO Eure-et-Loir Numérique, La Poste
- **PARTENAIRE** : CC CdB
- **RÔLE DE L'EPCI** : Incitateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : à définir
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Non quantifiable
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Département, Région, État,
- **MOYENS HUMAINS** : Non quantifiable

OBJECTIFS

- Disposer de réseaux de communication à distance (internet, téléphonie) performants afin de faciliter le développement du télétravail et de réduire les besoins de déplacements à la source.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes desservies par la fibre optique
- Nombre de zones blanches traitées

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

IND 1.0 — ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER L'IMPLANTATION DE FILIÈRES INDUSTRIELLES PLUS DURABLES

CONTEXTE

Cette action vise à souligner le souhait de voir s'implanter sur le territoire de la Communauté de Communes des industries et activités durables, répondant à de nouveaux besoins en lien avec la transition écologique et énergétique.
La CCI et la CMA ont ici un rôle à jouer dans l'accompagnement des porteurs de projets.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Fort de la présence importante de **secteur éolien** sur le territoire, l'accueil des industries recyclant les composants éoliens, en prévision des démantèlements futurs pourrait être pertinent. Les constructeurs éoliens, qui ont déjà plusieurs bases de maintenance dans la région, pourraient aussi être amenés à développer ces activités, dans le cadre des opérations de repowering planifiées dans les années à venir. Dans la même veine, les projets de **production d'hydrogène** issu d'électricité renouvelable pourraient mener à l'émergence d'une filière locale pourvoyeuse d'emplois. Une entreprise d'installation et d'entretien de **panneaux photovoltaïques** va aussi voir le jour sur la zone de Toury en 2020. Cette action renvoie à deux dimensions :

- Faciliter l'implantation des entreprises de filières industrielles durable sur le territoire (adaptation des documents d'urbanisme …).
- Accueillir un pilote industrielle sur la transformation de la betterave en protéine sur la friche industrielle de la sucrerie de Toury,
- Continuer à réfléchir sur la reconversion de la friche industrielle de la sucrerie de Toury.

OBJECTIFS

- Développer les filières industrielles durables sur le territoire.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Industrie - Axe 1 : Structurer de nouvelles filières industrielles durables de par leur typologie d'activité et la gestion de leurs impacts

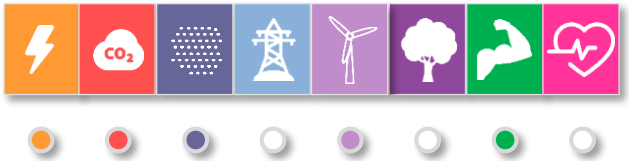

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTES** : CC CdB
- **PARTENAIRES** : CCI, CMA, SITREVA
- **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Industries et entreprises du territoire
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : Non défini

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Selon le type de procédure et selon les besoins liées à l'implantation
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : à définir

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de porteurs accompagnés

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

IND 2.0 — VALORISER ET ACCOMPAGNER LES PRATIQUES DES ENTREPRISES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans l'objectif de diminuer la part des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A travers cette action, il s'agir de **valoriser les nombreux acteurs déjà engagés** dans une démarche de développement durable. Ils peuvent jouer le rôle d'**ambassadeurs** auprès des autres entreprises du territoire et permettre à chaque acteur de s'impliquer et de faire évoluer ses pratiques et ses comportements. **Un travail de sensibilisation** sur l'économie circulaire et ses moyens de mise en œuvre pourrait aussi être effectué afin de développer cette dernière sur le territoire de la CC CdB. L'action pourrait consister à communiquer régulièrement autour des entreprises engagées en faveur du développement durable et valoriser leur démarche via **une publication régulière**, dans le bulletin communautaire ou dans une publication spécifique. La substitution des produits fossiles par du gaz renouvelable ou du bioGNV peut par exemple constituer une action à valoriser pour les industries.
Plus largement, et suivant l'ambition du tissu local en la matière, l'action pourrait s'étendre à la constitution d'un **réseau d'entrepreneurs locaux engagés** en faveur du développement durable. La CC pourrait également définir une **charte de développement durable** en valorisant et en incitant les entreprises volontaires aux bonnes pratiques (les aides de la CC CdB en matière d'investissement immobilier des entreprises pourraient intégrer ces notions).

OBJECTIFS

- Favoriser les modes de production durables.
- Valoriser les efforts engagés vers des démarches écoresponsables.
- Permettre aux entreprises engagées de servir d'exemple.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Industrie - Axe 2 : Limiter le recours aux énergies fossiles dans le mix énergétique industriel

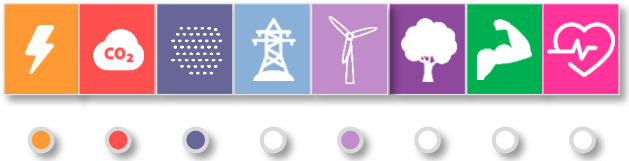

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : CCI, CMA, ADEME, Région, entreprises du territoire
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Industries et entreprises du territoire
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : Chargé de communication
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Faible
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : Quelques heures de rédaction ponctuellement (service communication CC Cœur de Beauce ou communaux)

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de publications valorisant les initiatives vertueuses des industries du territoire

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)

AGS 1.0 — METTRE EN PLACE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans le cadre de la loi EGALIM : 50% de produits sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits bio) dans la restauration collective publique à partir de 2022.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les **projets alimentaires territoriaux** s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et du besoin alimentaire du bassin de vie, et identifie les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux transverses :

- ***Économiques*** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, préservation des espaces agricoles, étude de besoin éventuel d'installation d'unité de transformation…
- ***Environnementaux*** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, dans la restauration collective et dans les foyers, valorisation des modes de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire
- ***Sociaux*** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, facilitation du don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Une des réflexions que ce PAT pourra porter est l'opportunité d'une cuisine centrale mutualisée sur le territoire. Au-delà de cette réflexion, il faudra également réfléchir au fonctionnement de ce type de structure.

OBJECTIFS

- Structurer, consolider, et développer les filières agricoles respectueuses de l'environnement sur le territoire.
- Développer la consommation de produits locaux, de qualité et issus de circuits courts, dans la restauration collective et dans les foyers.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 1 : Promouvoir des circuits agro-alimentaires durables du producteur au consommateur

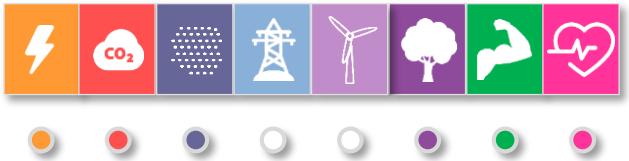

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce – Pays Dunois
- **PARTENAIRES :** Agrilocal 28, Chambre d'Agriculture, DDT, Département, DRAAF, GABEL 28, InPACT Centre
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Producteurs et consommateurs
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : S. Coeurjoly
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : environ 50 000€ pour l'EPCI
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : FEADER ou FEDER, Appels à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA)
- **MOYENS HUMAINS** : entre 0,5 et 1 ETP pour la CC CdB pour la mise en place

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de producteurs et de transformateurs locaux impliqués
- Volume de production concerné

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)

AGS 2.0 — AUGMENTER LA PART DE PRODUITS ISSUS DES CIRCUITS-COURTS DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

CONTEXTE

L'action s'intègre dans l'objectif 50% de produits sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits bio) dans la restauration collective publique à partir de 2022 (Loi EGALIM).
Plusieurs **plateformes d'approvisionnement** de la restauration collective publique (écoles, EHPAD…) ou privée (restaurants…) existent déjà à l'échelle du département : **Agrilocal 28, Sur le Champ**… Ces plateformes facilitent la prise de contact entre les différentes entités : les producteurs peuvent promouvoir leurs produits, tandis que les clients disposent d'une plateforme rassemblant l'intégralité de l'offre de produits du territoire. La plateforme *Sur le Champ* propose de plus un service de livraison, diminuant la contrainte logistique pour producteurs et acheteurs. Le **label Terres d'Eure-et-Loir** vise lui à promouvoir les produits du département de qualité et commercialisés en circuits courts.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit, dans le cadre de cette action, de **coordonner et de faciliter l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux**, en accord avec la loi EGALIM. La **Chambre d'Agriculture** pourra être partie prenante dans cette mobilisation et des liens avec la mise en place du PAT seront à tisser.
Travaillant avec un prestataire unique sur l'ensemble des 8 cantines du territoire, le seul levier à travailler est l'insertion de clauses dans le marché restauration collectivité.
Il pourrait être envisagé d'introduire au moins un produit issu des circuits courts, par repas, et par jour, dans le marché de restauration. Le marché arrivant à échéance septembre 2021, il sera nécessaire de réfléchir à ce type de clauses.

OBJECTIFS

- Coordonner et faciliter l'approvisionnement des cantines en circuits courts.
- Favoriser la sensibilisation des enfants à une alimentation diversifiée, de qualité et saisonnière.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 1 : Promouvoir des circuits agro-alimentaires durables du producteur au consommateur

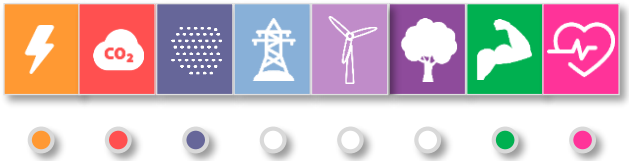

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTES** : CCCB
- **PARTENAIRES :** Agrilocal 28, Chambre d'Agriculture
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Cantines
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : N. Marin
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Non quantifiable
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : Une dizaine d'heure pour la rédaction du marché

INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de la part d'approvisionnement en produits locaux dans les cantines scolaires (%)
- Nombre de producteurs mobilisés

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)

AGS 3.0 — ORGANISER DES RENCONTRES ENTRE AGRICULTEURS ET CITOYENS DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Objectif de réduction des émissions de GES du secteur agricole de 20% en 2030, par rapport à 2015 (Stratégie Nationale Bas Carbone).
Des **incompréhensions entre riverains et agriculteurs** sont apparues dans les territoires ruraux, opposant perceptions et réalités des pratiques agricoles, notamment concernant l'utilisation de produits phytosanitaires. Le besoin de **tisser de nouveau une relation de confiance** entre deux mondes qui échangent finalement peu se fait donc de plus en plus prégnant. Ces riverains sont aussi consommateurs, et des temps de rencontre sont précieux pour renouer ce lien souvent rompu**, à plusieurs niveaux** : à la fois par les consommateurs, qui n'ont plus conscience de ce que signifie produire des denrées alimentaires et travailler la terre, et de l'autre, par les agriculteurs, qui ne sont peut être pas toujours au fait des attentes des consommateurs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La promotion des **circuits-courts** est là primordiale, notamment via les marchés fermiers et les portes ouvertes organisées par Terres d'Eure-et-Loir, permettant aux consommateurs de **poser des visages sur les producteurs locaux** et de s'imprégner de la réalité du quotidien de ces derniers. La Chambre d'Agriculture organise aussi des **soirées-débats** nommées "Nos voisins les agriculteurs" durant lesquelles les agriculteurs peuvent échanger avec les citoyens et rétablir le dialogue. Les communes ou la CC Cœur de Beauce pourraient signifier à la Chambre d'Agriculture leur souhait de voir se poursuivre ce type de rencontre sur le territoire. L'organisation de nouveaux types d'évènements dans cette optique pourrait aussi être envisagée.

OBJECTIFS

- Communiquer auprès des agriculteurs pour réduire les retombées négatives et augmenter les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 1 : Promouvoir des circuits agro-alimentaires durables du producteur au consommateur

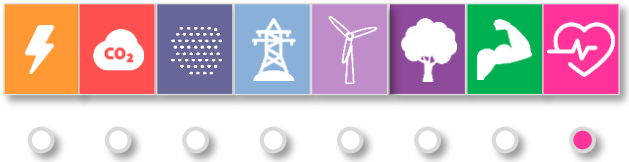

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : Chambre d'Agriculture
- **PARTENAIRES :** Agriculteurs, Communes, CC CdB
- **RÔLE DE L'EPCI** : Relais de communication
- **CIBLES DE L'ACTION** : Consommateurs et agriculteurs
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : à définir
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Faible (hors moyens humains)
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS :** Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 2 ETP à la Chambre d'Agriculture pour le développement des circuits courts

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de rencontres organisées
- Nombre de participants

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

AGS 4.0 — SENSIBILISER LES AGRICULTEURS SUR LES PRATIQUES EXEMPLAIRES, EN LIEN AVEC L'ATTENUATION ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONTEXTE

Objectif de réduction des émissions de GES du secteur agricole de 20% en 2030, par rapport à 2015 (Stratégie Nationale Bas Carbone).
L'agriculture représente **près du tiers des émissions de gaz à effet de serre** du territoire, majoritairement à cause de l'épandage d'engrais azotés (75% des 122 $ktCO_2$ émises annuellement par le secteur agricole). De l'autre côté, les zones boisées du territoire contribuent modestement à l'atténuation du dérèglement climatique via la **séquestration de CO_2** (14 $ktCO_2$ séquestrées annuellement). Au-delà de ces impacts climatiques, l'agriculture du territoire peut avoir des **retombées négatives** sur son environnement (émissions de particules fines, d'ammoniac, biodiversité…), mais a aussi de **nombreux impacts positifs** (paysages…) Il convient donc d'étudier la façon dont ces pratiques peuvent évoluer pour tendre à maximiser ces impacts positifs, tout en garantissant des conditions de vie décentes pour les agriculteurs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Chambre d'Agriculture propose différents accompagnement allant dans ce sens : promotion du **non-labour et des intercultures**, sensibilisation à la **diminution de l'épandage d'engrais azotés**, **réduction des consommations d'énergie** (passage au banc moteur des tracteurs...), réduction de leur impact sur la **biodiversité** (haies, bandes enherbées...). Des actions **d'adaptation** au dérèglement climatique sont aussi entreprises : favorisation des espèces peu gourmandes en eau, modification des dates de semi, modification du plan de rotation des cultures... L'agriculture biologique a aussi son mot à dire dans ce domaine : le **GABEL 28** propose accompagnement et sensibilisation diverses aux pratiques biologiques. Dans le cadre du PCAET, la CC CdB pourra soutenir les services proposés par ces deux entités.

OBJECTIFS

- Communiquer auprès des agriculteurs pour réduire les retombées négatives et augmenter les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 2 : Encourager les pratiques agricoles limitant les impacts environnementaux et énergétiques

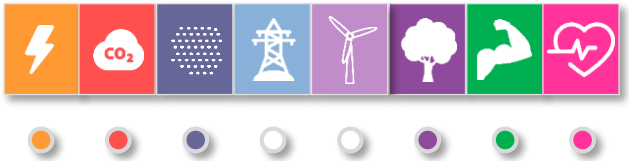

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : Chambre d'Agriculture,
- **PARTENAIRE :** CC CdB, GABEL 28
- **RÔLE DE L'EPCI** : Relais de communication
- **CIBLES DE L'ACTION** : Agriculteurs
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : à définir
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : formations gratuites ou d'un coût modéré ; passage au banc moteur : entre 100 et 200€ ;
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS :** Crédit d'impôt
- **MOYENS HUMAINS** : à définir

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'exploitations agricoles du territoire accompagnées par la Chambre d'Agriculture sur les thématiques énergie-climat

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

AGS 5.0

GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

CONTEXTE

SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés.
Un pan important de l'économie du territoire repose sur l'utilisation de la ressource en eau de la **nappe de Beauce**. Cette ressource est considérable, mais doit être gérée de manière durable par les différents utilisateurs, et ce d'autant plus dans le contexte actuel et à venir de dérèglement climatique qui renforcera les épisodes de sécheresse.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suite aux épisodes de fortes sécheresses et l'étiage sévère des cours d'eau du territoire dans les années 1990, les acteurs locaux se sont engagés dans une **réflexion collective pour une gestion durable de la ressource**. Une « **Charte Irrigation** » a d'abord été définie, renforcé quelques années plus tard par **un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** à l'échelle de la nappe de Beauce. Les actions menées dans ce cadre visent à la fois la gestion quantitative et qualitative de la ressource, la préservation des milieux naturels, et la prévention des risques d'inondation et de ruissellement. Une partie du territoire de Cœur de Beauce est couvert également par l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) d'Angerville, portée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et ciblant la problématique de la qualité de l'eau (prévention des pollutions…).
L'Association des Irrigants d'Eure-et-Loir mène déjà ces missions, répartissant les volumes alloués entre les différents agriculteurs. Pour aller plus loin, elle pourrait notamment, en lien avec la Chambre d'Agriculture, accentuer ses efforts de **promotion des systèmes d'irrigation économes** (systèmes basses-pression notamment) et mener des prospectives climatiques afin d'engager une **stratégie de gestion de la nappe à horizon 2030 ou 2050**.

OBJECTIFS

- Garantir un approvisionnement pérenne de la ressource en eau, en qualité et en quantité, tout en garantissant la préservation des milieux naturels.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 3 : Sensibiliser les exploitants à la vulnérabilité agricole face au changement climatique

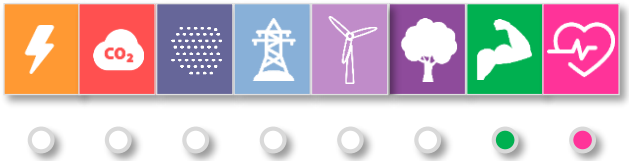

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : AIEL
- **PARTENAIRES :** Chambre d'Agriculture, SAGE Nappe de Beauce
- **RÔLE DE L'EPCI** : Aucun
- **CIBLES DE L'ACTION** : Agriculteurs
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : /
- **ÉLU RÉFÉRENT** : /

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Non quantifiable
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS :** Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : Membres de AIEL, 2 ETP animant le SAGE de la Nappe de Beauce, 3 Chargés de mission *Gestion de l'eau* à la Chambre d'Agriculture 28

INDICATEURS DE SUIVI

- Arrêtés préfectoraux constatant le franchissement des débits seuils.
- Qualité des rivières (indicateurs physico-chimiques et biologiques issus du SAGE).

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

DE 1.0

METTRE EN PLACE LES ACTIONS DU PRPGD

CONTEXTE

Cette action s'intègre dans la Loi Grenelle 2 et Directive Européenne du 19 novembre 2008.
La Région est compétente en matière de planification dans le domaine des déchets depuis août 2015, elle établi le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPDG). Le PRPGD de la région Centre-Val de Loire a été adopté en octobre 2019.
Il devient donc le document de référence sur les thématiques déchets et économie circulaire, remplaçant les anciens plans départementaux relatifs aux déchets ménagers, aux déchets du BTP, et le plan régional d'élimination des déchets dangereux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Incitation au traitement domestique des déchets organiques, généralisation du Stop Pub, animations dans les écoles, organisation du défi Famille Zéro Déchets…
- Le SICTOM a aussi été labellisé en 2016 « **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** ». La démarche proactive du territoire peut ainsi **être réaffirmée** à travers un engagement à sensibiliser les parties prenantes et à engager une dynamique de réduction des quantités de déchets à la source.

OBJECTIFS

- Objectifs quantitatifs en 2020 :
  - Ordures ménagères : -10 %
  - Recyclage des déchets BTP : -70 %
- Objectifs quantitatifs en 2050 :
  - Stockage des déchets : - 50 %
  - Valorisation matière organique : 65 %
- Sensibiliser et accompagner la population à un changement de comportement vis-à-vis de leurs pratiques de tri et modes de consommation.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Déchets - Axe 1 : Limiter la production de déchets à la source

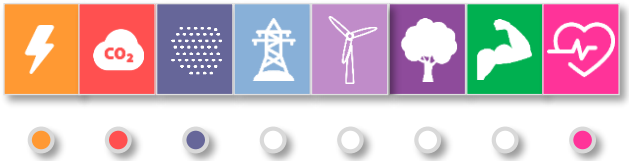

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : SICTOM de la Région d'Auneau
- **PARTENAIRES :** SITREVA, Communes, écoles, citoyens
- **RÔLE DE L'EPCI** : Relais de communication
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants, entreprises
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : à définir
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Non quantifiable
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 2 ETP au sein du SICTOM Région d'Auneau

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation sur la gestion des déchets menées
- Nombre d'objectifs du PRPGD atteints

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

DE 2.0 — ETENDRE LE DISPOSITIF ÉCO-DÉFIS À DESTINATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS

CONTEXTE

Le dispositif éco-défis vise à **engager les commerçants et artisans du territoire dans une démarche de réduction de leur empreinte environnementale**. Elle concerne principalement la **gestion des déchets** (réduction à la source, recyclage, traitement…) et **effluents** (entretien des équipements frigorifiques, réduction des consommations d'eau…) mais également les domaine des **consommations énergétiques** (suivi et diminution des consommations d'énergie, optimisation…) et des **transports** (recours à des services d'approvisionnement et/ou de livraison utilisant des modes actifs ou alternatifs, favoriser les produits locaux…). L'artisan doit sélectionner 3 défis qu'il relèvera sur une période de 6 mois. La CMA 28 promeut déjà ce dispositif, en lien avec le SICTOM de la Région d'Auneau : en 2019, **6 artisans ont été labellisés** sur le territoire (195 dans l'ensemble de l'Eure-et-Loir). Des actions de sensibilisation plus poussées pourraient être menées, en lien avec les communes, en mettant en avant **l'intérêt financier** et l'impact commercial potentiel. De plus, le renouvellement de ce programme, qui se termine bientôt, pourra être pertinent afin de pérenniser la démarche.

Seul le secteur d'Orgères-en-Beauce n'est pas couvert par ce dispositif. L'idée de l'action serait de le déployer à l'intégralité du territoire Cœur de Beauce.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Déployer le dispositif éco-défis sur le territoire d'Orgères-en-Beauce via le SIRTOM d'Artenay et le SICTOM de Châteaudun (soit environ 80 entreprises).

OBJECTIFS

- Sensibiliser les artisans et commerçants à la réduction de leur impact.
- Valoriser les actions déjà engagées et les inciter à aller plus loin.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Déchets - Axe 1 : Limiter la production de déchets à la source

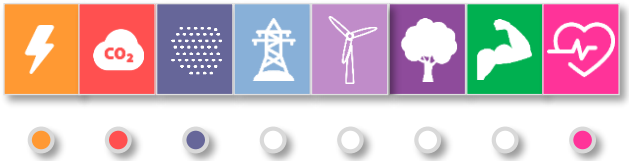

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CMA
- **PARTENAIRES :** Communes
- **RÔLE DE L'EPCI** : Relais de communication
- **CIBLES DE L'ACTION** : Artisans et commerçants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : à définir
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Économies potentielles
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 2 ETP au sein du pôle développement durable à la CMA 28

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'artisans et commerçants labellisés sur le territoire de Cœur de Beauce/an

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COUR TERME (1 à 3 ans)

DE 3.0 — DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE CHALEUR À PROXIMITÉ DE L'INCINÉRATEUR DE OUARVILLE AFIN DE VALORISER LA CHALEUR FATALE VIA UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE OU AGRICOLE

CONTEXTE

L'incinérateur de Ouarville valorise les ordures ménagères et assimilés d'environ 310 000 habitants, produisant ainsi 48 GWh électrique annuellement. Actuellement, **aucune valorisation de la chaleur** issue du processus de turbinage n'est réalisée. Pourtant, les unités de cogénération (production combinée d'électricité et de chaleur), en visant une valorisation prioritaire de l'énergie thermique, atteignent de meilleurs rendements, pouvant atteindre 80 à 90 %.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Déchets - Axe 2 : Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs projets utilisant cette chaleur pourraient donc voir le jour :

- Une activité de **production agricole sous serre chauffée**, sur une surface de 15 ha, est en cours de réflexion. La chaleur permettrait la production de denrées durant une grande partie de l'année.
- Un projet de **production de protéines animales à destination de l'alimentation piscicole** est à l'étude. La chaleur permettrait elle de garantir des conditions de développement optimales des insectes.

Cette action vise donc à encourager le développement de projets permettant d'**améliorer l'efficacité énergétique** de l'incinérateur et **de diversifier les usages énergétiques** issus de la valorisation des déchets. Des discussions sont déjà amorcées, et il convient de les poursuivre dans ce sens.

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : SICTOM de la Région d'Auneau
- **PARTENAIRES :** SITREVA, CC CdB, Communes
- **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Porteurs de projets de valorisation énergétique
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Non quantifiable
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Fond Chaleur (ADEME), CEE
- **MOYENS HUMAINS** : 2 ETP au sein du SICTOM Région d'Auneau

OBJECTIFS

- Augmenter l'efficacité énergétique de l'incinérateur de Ouarville.
- Développer de nouvelles filières agricoles et industrielles.

INDICATEURS DE SUIVI

- Quantité d'énergie valorisée sous forme de chaleur (GWh)

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

2020 : Poursuivre les discussions avec les porteurs de projets

DE 4.0 — ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS DE VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES EN LIEN AVEC LES SERVICES DE GESTION DES DÉCHETS DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Plan Régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Différents types de porteurs de projets sont intéressés pour discuter des modalités de récupération des **déchets organiques traités par les collectivités** : restes de restaurants scolaires, déchets verts, compostés ou non…
Ces déchets peuvent être valorisés dans des **projets de méthanisation**, constituant un apport de matière méthanisable. Des discussions quant à la qualité de cette matière première, qui doit notamment être dépourvue de tout corps étranger afin de ne pas endommager les installations, doivent être menées. Aujourd'hui **5 projets** pourraient voir le jour sur le territoire.
De même, le projet de **production de protéines animales à destination de l'élevage piscicole** repose sur l'alimentation de mouches à partir des déchets organiques. A l'heure actuelle, ces déchets sont compostés sur le site de Ouarville. Ils pourraient, dans le cadre de cette nouvelle production, être directement décomposés par ces insectes (voir action DE 3.0).
La valorisation de ces déchets pourrait **diminuer les couts de traitement** et peut aussi participer à renforcer la **dimension territoriale** de ces différents projets. La création de débouchés de valorisation des déchets organiques **ne doit cependant pas freiner les démarches de réduction** à la source de ces productions : la réduction du gaspillage alimentaire ou l'encouragement au traitement sur place des déchets verts doivent toujours prévaloir.

OBJECTIFS

- Diminuer les coûts de traitement des déchets organiques.
- Soutenir et développer de nouvelles filières agricoles et industrielles.
- Augmenter le taux de valorisation des déchets sur le territoire.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Déchets - Axe 2 : Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets

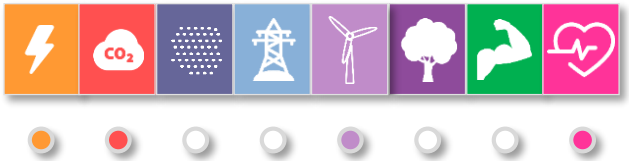

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTES** : Porteurs de projets
- **PARTENAIRES** : Communes, CC CdB, SICTOM Région d'Auneau, SICTOM Région d'Artenay
- **RÔLE DE L'EPCI** : Incitateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Collectivités
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : à définir
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Non quantifiable
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : Non quantifiable

INDICATEURS DE SUIVI

- Tonnage de déchets organiques du territoire (t/an)
- Part autrement valorisée (alimentation animale)

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (4 à 6 ans)

ENR 1.0

ENCOURAGER L'EXTENSION DE PARC EXISTANT OU DU REPOWERING POUR LES FUTURS DÉVELOPPEMENTS ÉOLIENS

CONTEXTE

Cette action s'inscrit à la fois dans le cadre des lois Grenelles et de l'article L 101-2 du code de l'urbanisme.
Le territoire de la CCCB possède une très grande capacité de production d'énergie éolienne. Aujourd'hui, la Communauté de Commune souhaiterait ne pas augmenter le nombre de parcs sur certaines communes pour ne pas saturer certaines partie du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire compte environ 200 éoliennes. Leur production représente environ 40% de la production énergétique de la région Centre-Val-de-Loire.

Il peut être proposé dans le cadre de l'action du ENR 3.0 concernant la rédaction d'un schéma de prospection des EnR sur notre territoire de définir les zones de développement du secteur éolien avec pour objectif de :

- Limiter l'effet de saturation
- Éviter l'effet d'encerclement, notamment en sortie des secteurs bâtis
- Prendre en compte la silhouette des villages et de leurs éléments émergents (souvent les clochers)
- Éviter les vues axées sur des éoliennes depuis les rues des secteurs habités

Les porteurs de projets éoliens pourraient être associés à la démarche.

OBJECTIFS

- Maintenir une production importante sur le territoire.
- Renouveler les parcs arrivant en fin de vie des installations.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

EnR – Axe 1 : Maîtriser le développement éolien sur le territoire : extension de parc existant uniquement et repowering

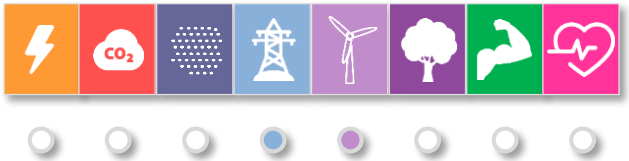

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : Département, Communes, porteurs de projet
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Développeurs éolien
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Non quantifiable
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : Aucun

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de documents intégrant les recommandations de la CC CdB
- Nombre de projet d'extension ou de repowering de parc réalisés

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

2020 : Prise de la délibération

ENR 2.0

METTRE EN RELATION LES PORTEURS DE PROJET ET LA SEM ENER CENTRE - VAL DE LOIRE POUR FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

Cette action s'inscrit à la fois dans la Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

La SEM a été créée à l'échelle de la région afin de faciliter l'implication financière des collectivités dans les projets d'énergies renouvelables locaux, et de soutenir le développement d'unités de production EnR en apportant une expertise aux porteurs de projet en terme de montage de projet (gouvernance, financement, analyse technique). Par le biais de la SEM, il est possible en particulier de mutualiser des grand et des plus petits projets afin d'utiliser la rentabilité des premiers et de mutualiser le prix des études de faisabilité afin de sortir de terre les plus petits projets aussi.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action doit permettre d'instaurer une relation forte et un dialogue entre la Communauté de Communes et les Communes et la SEM. Le chargé de mission Plan Climat de la CCCB sera en particulier mobilisé avec le syndicat d'énergie pour avoir un contact fréquent avec la SEM et ainsi rediriger vers celle-ci les projets qui sont en réflexion sur le territoire ou en prendre connaissance. En effet, la connaissance mutuelle de ces acteurs permettra une prise de contact plus aisée et rapide quand un projet se présente sur le territoire.
De plus, la CCCB et les communes du territoire communiqueront sur l'existence de la SEM.

OBJECTIFS

- Profiter de l'expérience de la SEM pour développer les futurs projets EnR.
- Mutualiser des projets pour se servir de la rentabilité de certains pour permettre de réaliser les autres.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Action transversale ENR

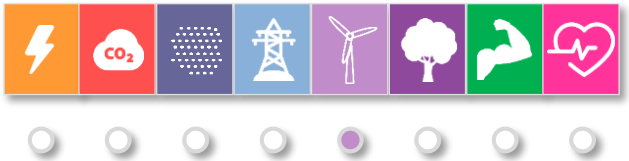

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTES** : Energie Eure et Loir
- **PARTENAIRES** : SEM EneR Centre - Val de Loire, CC Cœur de Beauce
- **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Porteurs de projets
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : à définir
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Non quantifiable
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 3 à 10h par mois pour l'ETP du PCAET de la CC Cœur de Beauce

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de porteurs de projets mis en relation avec la SEM
- Nombre de projets accompagnés par la SEM

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

ENR 3.0 — RÉALISER UN SCHÉMA DE PROSPECTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

Cette action s'inscrit à la fois dans la Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

La CC Coeur de Beauce est depuis une petite vingtaine d'années, un territoire où l'éolien détient une place prépondérante. En effet avec une perspective de 210 éoliennes à horizon 2050, le territoire souhaite également laisser la place à d'autres énergies renouvelables sur son territoire.

De façon à articuler au mieux le développement de ces EnR, il semble légitime d'en élaborer une prospective territoriale de façon à identifier les différents tyes de projets envisageable

DESCRIPTION DE L'ACTION

Elaborer un document de prospection nous permettant :

- De recenser au maximum les possibilités de projets photovoltaïques au sol ainsi que sur toitures agricoles ou industrielles
- D'identifier les possibilités de développement de réseaux de chaleurs en lien avec la densité de bâtiments publics
- D'afficher les projets de méthanisation sur le territoire

OBJECTIFS

- Développer des projets territoriaux de production d'ENR.
- Favoriser l'acceptabilité des projets ENR.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

EnR – Axe 2 : Concrétiser des grands projets photovoltaïques

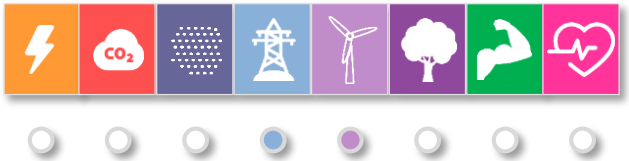

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : EEL, ENEDIS, CCI, CMA, C.A., SEM
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : grandes surfaces commerciales ou tertiaire
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Environ 2000 €/kW installé pour les panneaux photovoltaïques.
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : Non quantifiable

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de mesures d'incitation prises par la CCCB
- Nombre de projets photovoltaïques
- Puissance installée

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 4 ans)

ENR 4.0

ORGANISER DES RENCONTRES ENTRE LES ACTEURS DE PROJETS DE MÉTHANISATION ET CO-CONSTRUIRE LES PROJETS AVEC LES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

CONTEXTE

- Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.
- Loi énergie-climat : Au moins 33% des besoins d'énergie finale sont couverts par des énergies renouvelables.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les porteurs de projets de méthanisation du territoire sont intéressés pour discuter des modalités de récupération éventuelles des déchets organiques traités par les collectivités : restes de restaurants scolaires, déchets verts, compostés ou non, etc. La valorisation de ces déchets peut participer à renforcer la dimension territoriale des projets de méthanisation. Énergie Eure-et-Loir peut également soutenir le projet financièrement par l'intermédiaire de la SEM dédiée au financement des projets d'ENR.

GRDF et les Chambres d'Agriculture de l'Eure-et-Loir et du Loiret ont organisé fin 2019 des réunions cantonales pour rencontrer les agriculteurs et les inciter à monter des projets. En parallèle, GRDF réalise un schéma directeur des réseaux de gaz sur la région.

Il est important de souligner le rôle de la Communauté de Commune afin d'organiser la réflexion territoriale nécessaire au bon développement de la filière méthanisation, notamment dans un soucis de non concurrence des intrants : par exemple, un schéma d'organisation des intrants serait à réfléchir.

OBJECTIFS

- Développer la méthanisation sur le territoire.
- Valoriser les déchets de la collectivité via la méthanisation.
- Diversifier l'activité des agriculteurs.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

EnR – Axe 7 : Développer un projet de méthanisation territoriale multi-intrants

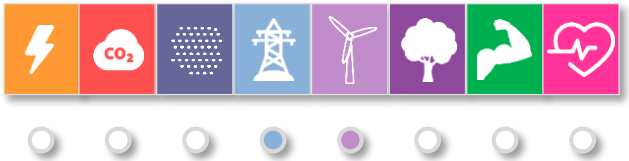

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTES** : GRDF, Chambres d'Agriculture 28 et 45
- **PARTENAIRES** : CCCB, Communes, Département, GRTgaz, SEM
- **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Porteurs de projets EnR, agriculteurs
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : à définir
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Faible
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS :** Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de méthaniseurs installés
- Production annuelle de biogaz

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

2020 : 5 projets de méthaniseurs sur le territoire

ENR 5.0 — METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX SYSTEMES DE PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans Directive 2018/2001 du Parlement Européen sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », la CCCB tente de devenir exemplaire sur son patrimoine bâti. Cette ambition passe à la fois par la rénovation énergétique de certains bâtiments existants mais aussi par le développement de nouvelles sources d'énergies pour nos futurs projets de construction. En 2011, a été fait le choix de doter l'école de Baudreville d'un chauffage par géothermie. Satisfait de ce type de chauffe, il est souhaitable d'accentuer le développement de cette énergie sur nos projets de constructions à venir.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Accompagner les communes dans leurs projets** (CEE, fond de concours …) : installation d'un projet d'aquathermie à Fresnay-l'Evêque.
- **Concrétiser les projets de géothermie** sur l'école de Ouarville dont l'ouverture est prévue pour Septembre 2021 et sur l'école de Bazoches en Dunois livraison prévue pour 2023.
- **Solliciter des subventions** sur l'accompagnement de de ce type de projets.
- **Réflexion** sur la possibilités de **réseaux de chaleur** notamment sur Orgères-en-Beauce ou Toury

OBJECTIFS

- Exemplarité du patrimoine public.
- Développement de la chaleur renouvelable sur le territoire.
- Sortir des chaudières fioul pour le patrimoine public.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

EnR – Axe 6 : Promouvoir l'exemplarité du secteur public en installant des productions d'énergie renouvelable sur les bâtiments collectifs

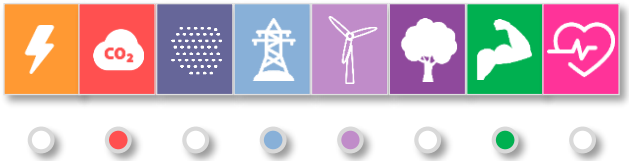

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTES** : CCCB, Communes
- **PARTENAIRES** : Energie Eure-et-Loir
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Patrimoine public
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : non défini

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : 275 685€ - Estimation Ouarville : 415 712,92 €
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS :** Fonds chaleur ADEME, Energie Eure et Loir, FEDER, Région
- **MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets concrétisés.
- Nombre de dossiers accompagnés.

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 4 ans)

2024 : Lancement d'un projet à financement participatif

TRS 1.0 — METTRE EN PLACE LES ACTIONS DU PCAET AUTOUR D'UNE EQUIPE PROJET

CONTEXTE

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Ce plan d'action ne saurait être mis en place sans **une affectation de moyens humains à la hauteur du défi** que représente la transition énergétique sur le territoire : la stratégie territoriale vise environ une division par deux de la consommation d'énergie et des émissions de GES en 2050 par rapport à 2016. Cette transition ne sera pas réalisée dans le temps imparti sans un **engagement fort** des communes, de la communauté de communes, et des acteurs locaux.

Définir une équipe projet pluridisciplinaire semble être tout aussi pertinent que de rajouter un ETP travaillant seul de son côté. Cette équipe se composera de 4 membres :

- Directrice Générale Adjointe,
- Chargé de mission urbanisme, développement économique et en charge du suivi du PCAET,
- Chargé de mission Habitat & Mobilité,
- Chargé de mission communication (selon les besoins).

Cette équipe pourra se réunir au moins une à deux fois par an pour faire le suivi et mettre en place ce plan d'action. Énergie Eure-et-Loir sera associée à cette équipe projet.

OBJECTIFS

- Assurer la mise en place dans les temps du plan d'action du PCAET.
- Suivre et évaluer les actions mises en œuvre.
- Communiquer auprès des habitants, des élus, et des entreprises.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Action transversale concernant toutes les thématiques et tous les secteurs

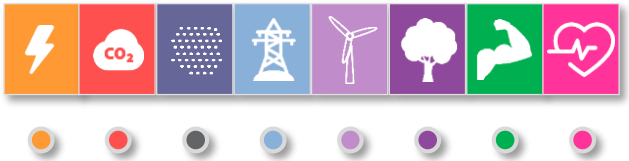

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : Énergie Eure-et-Loir
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : EPCI
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : B. Lebas
- **ÉLU RÉFÉRENT** : à définir

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : 25 à 40k€
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 0,5 à 1 ETP en mobilisant l'équipe projet pour la CC CdB ; Soutien de Énergie Eure-et-Loir.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions de l'équipe projets

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

TRS 2.0 — GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DE SA PRODUCTION A SA DISTRIBUTION

CONTEXTE

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

La dégradation de la qualité de l'eau est liée à la fois, à l'activité agricole, aux collectivités (stations d'épurations, traitement des parcs et jardins), ainsi qu'aux particuliers (absence ou faible efficacité de l'assainissement individuel) et aux entreprises (pollutions et rejets industriels, …). Les concentrations en nitrates ont fortement augmenté en 25 ans (1980-2005). En 2018, selon les dernières analyses des eaux destinées à la consommation humaine réalisées par le Ministère chargé de la santé, 15 communes de la CCCB avaient une concentration moyenne en nitrate supérieure à 50 mg/L d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Interconnexion de l'ensemble du réseau d'eau** du territoire d'ici 2022 afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable.
- **Etude sur la recherche de la ressources en eau en partenariat avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir**
- **Reprise des réseaux de distributions d'AEP** communaux à l'échelle communautaire avant 2026. Des travaux de remise en état de certains réseaux seront à prévoir.
- **Contrôle de bon fonctionnement et conseil sur de la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif**

OBJECTIFS

- Garantir un approvisionnement pérenne de la ressource en eau, en qualité et en quantité, tout en garantissant la préservation des milieux naturels

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Action transversale concernant toutes les thématiques et tous les secteurs

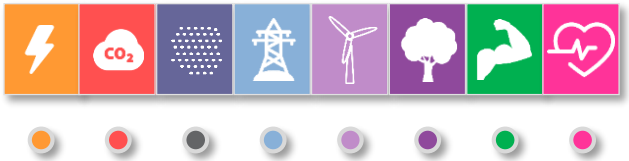

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC Cœur de Beauce
- **PARTENAIRES** : CD 28
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : EPCI
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. LEGENDRE
- **ÉLU RÉFÉRENT** : B. Guittard

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : Difficilement chiffrable car plusieurs actions
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Agence de l'eau
- **MOYENS HUMAINS** : 1 à 2 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'installations contrôlées
- Nombre d'installations non conformes

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

ANNEXES

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.1. Vision globale du territoire – APPROCHE CADASTRALE

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

► *En étant le premier levier d'action dans la lutte contre le changement climatique ainsi que la pollution de l'air, l'énergie constitue un élément incontournable des PCAET. Le diagnostic énergétique territorial doit permettre de cibler les secteurs où les 3 axes de travail que sont la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables devront être mis en œuvre de manière privilégiée.*

1 849 GWh_{EF}/an

CC CdB	72,7 MWh_{EF}/hab/an
CC PEIdF	23,7 MWh_{EF}/hab/an
Eure et Loir	27,9 MWh_{EF}/hab/an

Moyenne/habitant.an

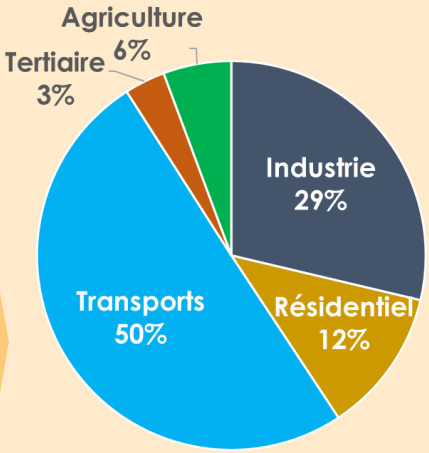

2 secteurs prégnants

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.1. Vision globale du territoire – APPROCHE CADASTRALE

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

► *En étant le premier levier d'action dans la lutte contre le changement climatique ainsi que la pollution de l'air, l'énergie constitue un élément incontournable des PCAET. Le diagnostic énergétique territorial doit permettre de cibler les secteurs où les 3 axes de travail que sont la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables devront être mis en œuvre de manière privilégiée.*

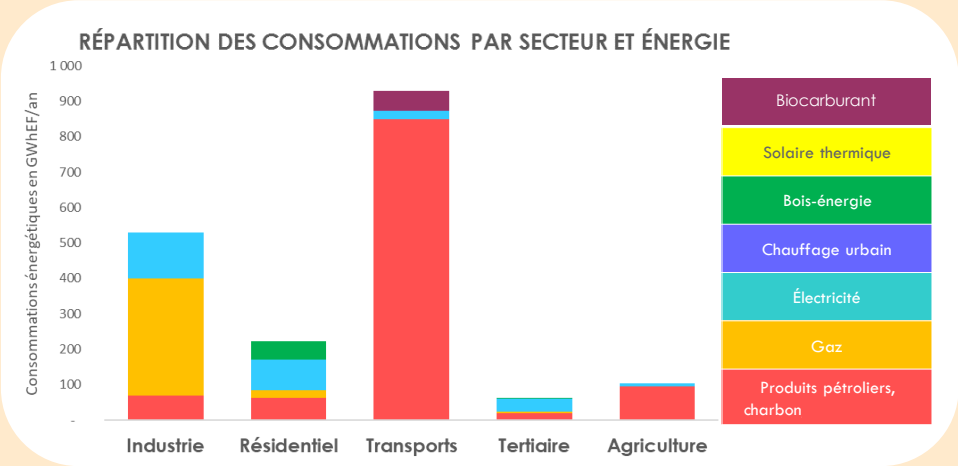

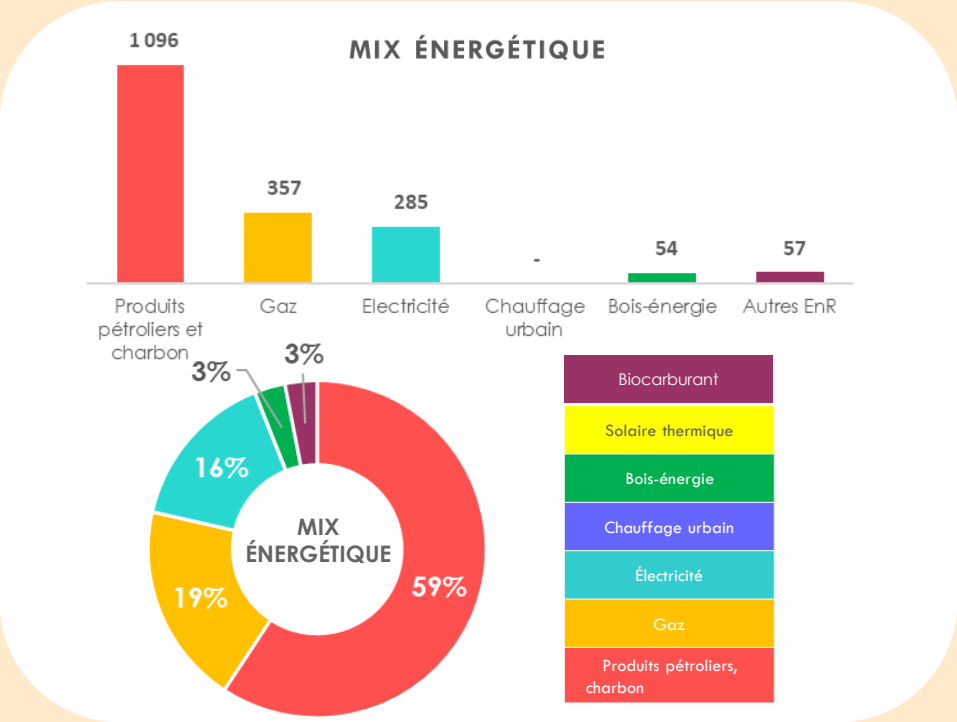

► ***Les énergies fossiles (gaz et produits pétroliers) représentent 78% des consommations énergétiques.*** *Viennent ensuite l'électricité (16%), le bois-énergie (3%) et les biocarburants (3%). Cela est principalement dû au* ***poids des transports*** *(produits pétroliers) et de* ***l'industrie*** *(gaz) dans la consommation énergétique.*

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.1. Vision globale du territoire – APPROCHE CADASTRALE

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

► *La concentration des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère constitue un des principaux paramètres affectant directement l'évolution future du climat. Leur réduction représente ainsi un* ***enjeu global.***

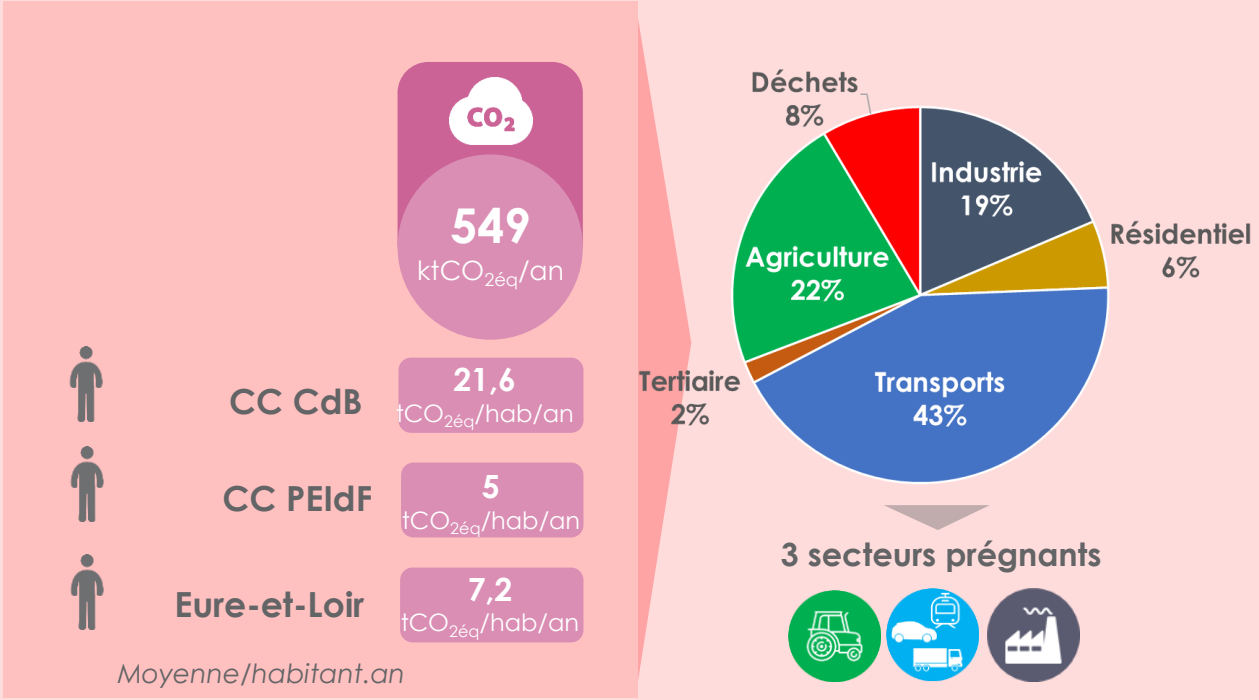

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.1. Vision globale du territoire – APPROCHE CADASTRALE

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR TYPE ET PAR SECTEUR

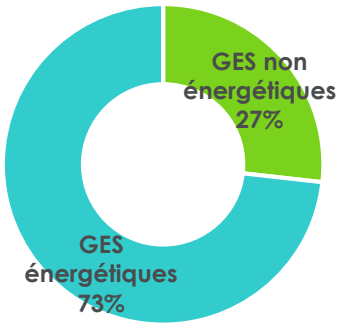

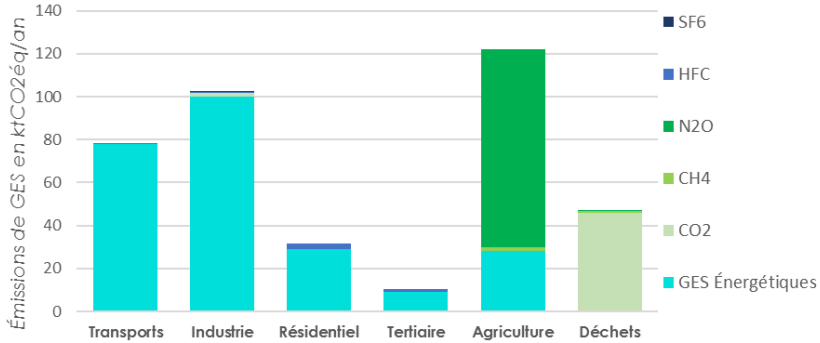

► *Les émissions de GES sont **majoritairement d'origine énergétique (73%).** Les secteurs fortement consommateurs d'énergie aux mixes énergétiques carbonés se retrouvent naturellement grandement émetteurs de GES. C'est le cas **des secteurs des transports et l'industrie.** Des actions permettant de réduire les consommations énergétiques carbonées auront ainsi des conséquence sur les émissions de GES.*

► *La **part restante des émissions de GES (27%) est liée aux émissions non-énergétiques associées en grande partie à l'agriculture**, premier secteur émetteur du territoire. **Le protoxyde d'azote (N_2O)** en est la principale composante et possède un très fort PRG. L'incinérateur de Ouarville est également à l'origine d'émissions remarquables de CO_2 non énergétique.*

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.1. Vision globale du territoire – APPROCHE CADASTRALE

LES POTENTIELS MAXIMUMS DE RÉDUCTION

L'estimation des potentiels de réduction a ainsi considéré les hypothèses suivantes pour les différents secteurs :

LE PARC BÂTI

► Rénovation thermique BBC de l'ensemble du parc de logements et des surfaces tertiaires
► Mix énergétique considéré correspondant à celui exposé dans le cadre du Scénario Négawatt publié en mai 2014

LES TRANSPORTS

► Hypothèses en matière de quantités de déplacements, parts modales, motorisation et efficacité énergétique issues du scénario NégaWatt publié en mai 2014

L'INDUSTRIE

► Gains d'efficacité énergétique dans les process industriels selon les hypothèses du scénario AMS2 (scénario référence de la SNBC) établi pour 2035, avec une prolongation jusqu'en 2050

L'AGRICULTURE

► Hypothèses en matière de baisse des consommations énergétiques (changements de pratiques, améliorations techniques) et de substitution (par des énergies renouvelables) issues du scénario Afterres 2050 (appliquées ensuite pour les émissions de GES et de polluants)
► Réduction maximale en matière d'émissions de GES non énergétiques calculée à partir de plusieurs actions proposées par une étude de l'INRA permettant d'abaisser les émissions de dioxyde de carbone, de méthane et de protoxyde d'azote

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.2. Analyse sectorielle de l'impact de chaque secteur au changement climatique – APPROCHE CADASTRALE

A. LE PARC BÂTI

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PARC BÂTI

Un parc résidentiel composé par près de **11 101 logements**, essentiellement **des maisons individuelles (92%)** particulièrement **anciennes** à l'origine de consommations importantes. La part du parc construite avant 1970, période durant laquelle le paramètre énergétique des maisons était peu pris en compte, est très importante (2/3 des logements).

PÉRIODES DE CONSTRUCTION

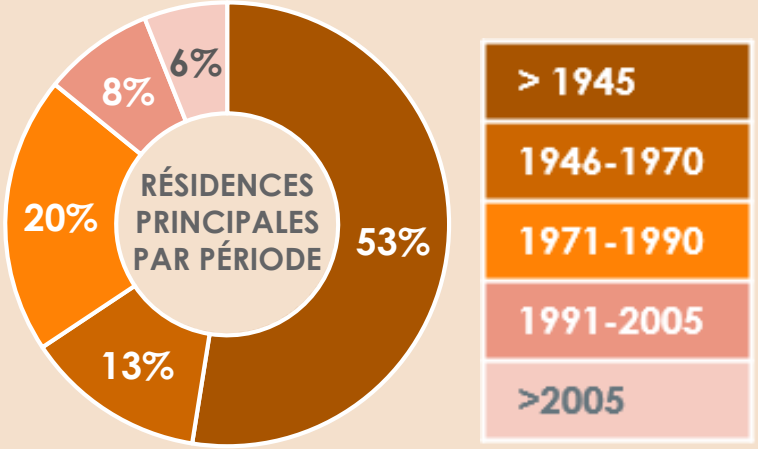

50%

Logements ayant une étiquette de performance énergétique E, F ou G

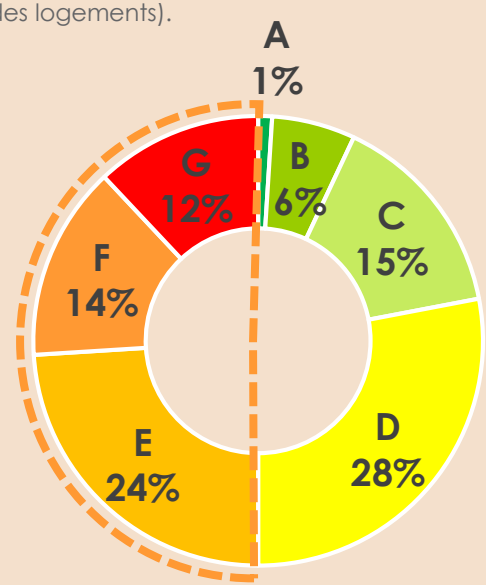

ETIQUETTE ÉNERGÉTIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.2. Analyse sectorielle de l'impact de chaque secteur au changement climatique – APPROCHE CADASTRALE

A. LE PARC BÂTI

	Consommations énergétiques *en GWh_{EF}/an*	*Position dans le bilan*	*% du secteur dans le bilan*	**Consommations moyennes par habitant** *en MWh_{EF}/an*	
				CC CdB	EEL
RÉSIDENTIEL	222	*3e*	*18%*	8,7	8,6
TERTIAIRE	63	*5e*	*5%*	2,5	2,9
TOTAL	285	*3e*	*23%*	11,2	11,4

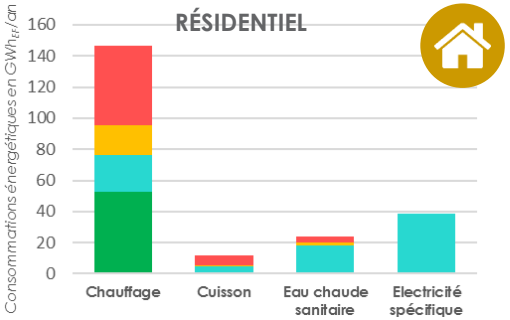

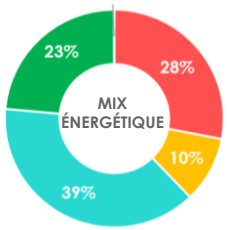

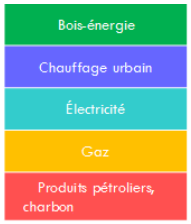

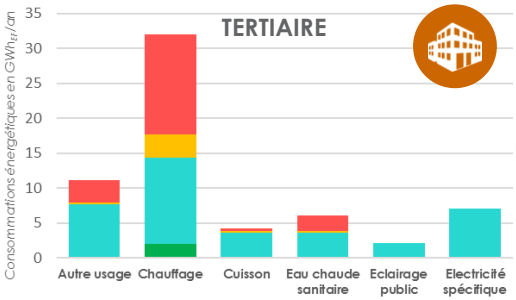

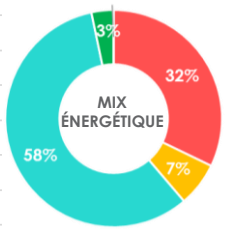

► Les mixes énergétiques du parc bâti et du secteur tertiaire sont sensiblement différents. Le chauffage urbain et le solaire thermique en sont globalement absents.

► La principale consommation énergétique du **parc bâti résidentiel** est le **chauffage.** Cette consommation énergétique en chauffage s'effectue principalement grâce au **bois-énergie** et aux **énergies fossiles** (produits pétrolier + gaz). On retrouve également ces énergies fossiles dans la cuisson et l'eau chaude sanitaire (ECS). **L'électricité** domine néanmoins le mix énergétique tout usages confondus (39%).

► La principale consommation énergétique du parc bâti tertiaire est **l'électricité avec 58% des consommations** et recouvrant tous les usages. Le chauffage reste cependant le premier vecteur énergétique et est dominé par **les énergies fossiles**. La colonne « Autre usage » couvre notamment la **climatisation** – quasi inexistante dans le secteur résidentiel – mais qui représente ici une consommation importante en électricité.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.2. Analyse sectorielle de l'impact de chaque secteur au changement climatique – APPROCHE CADASTRALE

A. LE PARC BÂTI

	Émissions de GES totales *en $ktCO_{2éq}$/an*	*Position dans le bilan*	Émissions moyennes par habitant *en $tCO_{2éq}$/hab/an*	
			CC CdB	EEL
RÉSIDENTIEL	32	*5e*	1,2	1,3
TERTIAIRE	10	*6e*	0,4	0,5
TOTAL	42	*5e*	1,6	1,8

IMPACTS DES MIX ÉNERGÉTIQUES SUR…

1 …LES ÉMISSIONS DE GES

19% des conso.	2% des émissions de GES
43% des conso.	24% des émissions de GES
29% des conso.	52% des émissions de GES
9% des conso.	13% des émissions de GES

ÉMISSIONS DE GES DU SECTEUR DU PARC BÂTI PAR TYPE

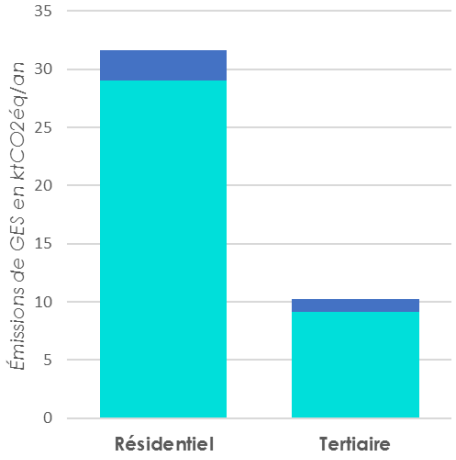

ET DES BESOINS DE FROID GÉNÉRATEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Dans une moindre mesure, des émissions de **HFC** (4 $ktCO_{2éq}$/an) liées à l'usage de la climatisation et présent dans les fluides frigorigènes et correspondant à 10% des émissions du parc bâti.

En comparant les consommations énergétiques associées aux différents vecteur énergétiques et leur contributions aux émissions de GES, on mesure mieux **l'impact des énergies fossiles** : elles représentent « que » 38% des conso. énergétiques **mais 65% des émissions de GES totales**.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.2. Analyse sectorielle de l'impact de chaque secteur au changement climatique – APPROCHE CADASTRALE

B. LES TRANSPORTS (MOBILITÉ DES INDIVIDUS ET TRANSPORT DE MARCHANDISES)

	Consommations énergétiques *en GWh_{EF}/an*	*Position dans le bilan*	*% du secteur dans le bilan*	**Consommations moyennes par habitant** *en MWh_{EF}/an*	
				CC CdB	*EEL*
TRANSPORTS *(approche cadastrale)*	929	*1er*	*50%*	36,5	10,9

Approche cadastrale

Comme mentionné dans le chapitre méthodologie de ce rapport, l'approche cadastrale comptabilise tous les flux de transport qui ont lieu dans l'enceinte du territoire. Du fait de la **présence de l'autoroute A10 et de la RN154** qui traversent la communauté de communes, et du **fort trafic** qu'elles occasionnent, les consommations énergétiques du secteur des transports calculées selon cette méthode sont très conséquentes. Les transports représentent alors **929 GWh par an soit 50% des consommations d'énergie du territoire**.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.2. Analyse sectorielle de l'impact de chaque secteur au changement climatique – APPROCHE CADASTRALE

B. LES TRANSPORTS (MOBILITÉ DES INDIVIDUS ET TRANSPORT DE MARCHANDISES)

Le secteur des transports constitue le **1er secteur émetteur de gaz à effet de serre (43%)**, avec des émissions moyennes par habitants très élevées : 9,3 *$tCO_{2éq}$/hab/an*. Ces fortes émissions, presque exclusivement énergétiques, s'expliquent par un mix énergétique du secteur des transports très carboné (91% de produits pétroliers) et une forte dépendance à la voiture individuelle.

	Émissions de GES totales *en $ktCO_{2éq}$/an*	*Position dans le bilan*	*% du secteur dans le bilan*	**Émissions moyennes par habitant** *en $tCO_{2éq}$/hab/an*	
				CdB	EEL
TRANSPORTS *(approche cadastrale)*	236	*1er*	*43%*	9,3	2,8

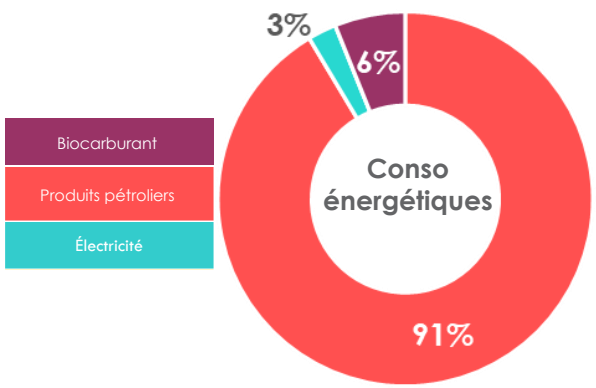

99,8% : part des émissions de gaz à effet de serre générée par les consommations énergétiques de produits pétroliers.

Approche cadastrale

Pour les mêmes raisons que les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre en approche cadastrale sont plus élevées.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.2. Analyse sectorielle de l'impact de chaque secteur au changement climatique – APPROCHE CADASTRALE

C. L'AGRICULTURE

CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

96% des surfaces du territoire correspondent à des sols agricoles

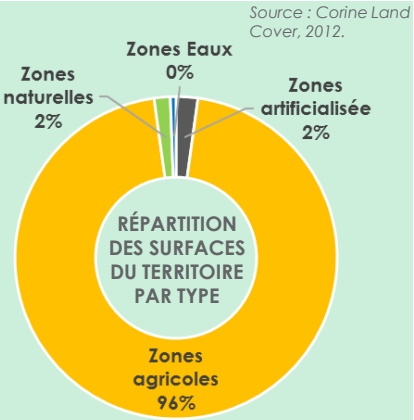

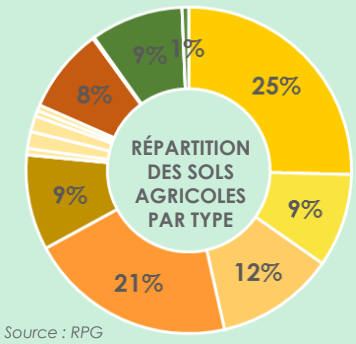

Blé tendre	Colza
Maïs grain ensilage	Autres grandes cultures
Orge	Autres cultures industrielles
Autres céréales	Légumes ou fleurs

► Un tissu agricole caractérisé par une domination très importante de **la monoculture intensive de céréale**, 90% des sols agricoles correspondent à des grandes cultures. L'élevage est extrêmement restreint, l'essentiel du cheptel étant constitué de porcins et volailles (poules).

	Consommations énergétiques *en GWh_{EF}/an*	*Position dans le bilan*	*% du secteur dans le bilan*	Consommations moyennes par habitant *en MWh_{EF}/an*	
				CC CdB	*EEL*
AGRICULTURE	105	4e	6%	4,1	1,1

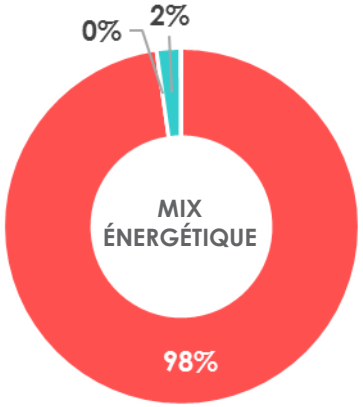

- Produits pétroliers et charbon
- Gaz
- Electricité

Un mix énergétique nettement dominé par **l'usage de produits pétroliers** en raison des spécificités du travail agricole du territoire : la culture intensive de céréales nécessite l'utilisation d'engins agricoles de grande taille **: tracteurs, moissonneuses-batteuses,…**

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.2. Analyse sectorielle de l'impact de chaque secteur au changement climatique – APPROCHE CADASTRALE

C. L'AGRICULTURE

	Émissions de GES totales en $ktCO_{2éq}/an$	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Émissions moyennes par habitant en $tCO_{2éq}/hab/an$	
				CdB	EEL
AGRICULTURE	122	1e	31%	4,8	1,7

Les monocultures intensives céréalières – spécialité du territoire – sont caractérisées par l'**utilisation massive d'engrais azotés**. Ces derniers sont à l'origine d'importantes émissions de gaz à effet de serre d'origine non-énergétique : **le protoxyde d'azote (N_2O)**, qui représente 75% des émissions du secteur agricole. Pour diminuer ses émissions de GES, le territoire devra nécessairement diminuer son utilisation de ce type d'engrais. Dans une moindre mesure, le secteur agricole présente également des émissions de gaz à effet de serre énergétiques (23%) en raison de son utilisation importante d'engins agricoles alimentés par des produits pétroliers (cf. page précédente).

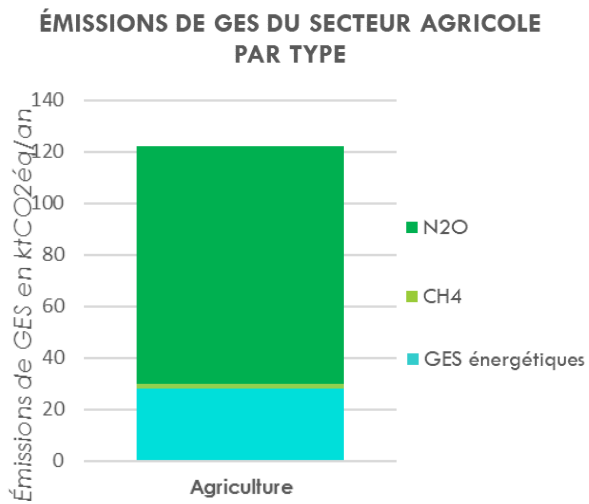

Les communes les plus émettrices de gaz à effet de serre agricoles sont sans surprise les plus grandes (et donc celles possédant les grandes surfaces agricoles). Janville-en Beauce, Les Villages Vovéens et Eole-en-Beauce se distinguent de par leur taille. C'est sur le territoire de ces **trois communes** que sont émis **20% des émissions de GES** agricoles du territoire.

	Surface agricole utile (SAU, ha)	Émissions de gaz à effet de serre ($ktCO_{2eq}$)
Janville-en-Beauce	3 816	5,0
Les Villages Vovéens	5 266	6,8
Eole-en-Beauce	9 259	13,0

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.2. Analyse sectorielle de l'impact de chaque secteur au changement climatique – APPROCHE CADASTRALE

D. L'INDUSTRIE

CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

83%

des consommations énergétiques industrielles se concentrent sur la commune de Toury. Ces consommations très importantes sont presque intégralement imputables à la présence d'une sucrerie.

	Consommations énergétiques *en GWh_{EF}/an*	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Consommations moyennes par habitant *en MWh_{EF}/hab/an*	
				CC CdB	EEL
INDUSTRIE	530	2e	29%	20,9	4,4
	Émissions de GES totales *en $ktCO_{2éq}$/an*	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	**Émissions moyennes par habitant** *en $tCO_{2éq}$/hab/an*	
				CC CdB	EEL
	102	3e	19%	4,0	0,7

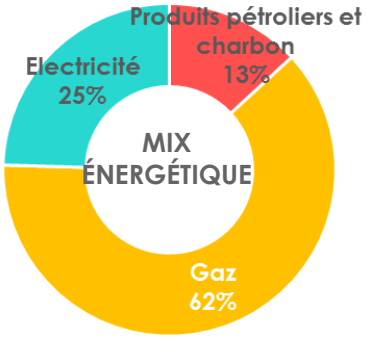

Prédominance du Gaz (Sucrerie). Mix total aux trois-quarts issu de produits fossiles

EMISSIONS DE GES DU SECTEUR INDUSTRIEL PAR TYPE

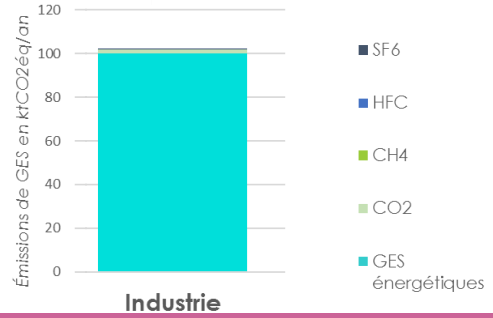

► Des consommations très importantes pour un **mix énergétique très carboné** : les émissions de GES énergétiques (98%) sont largement dominantes à l'échelle du bilan. Il en résulte un **niveau d'émissions de GES du secteur industriel très élevé** dans son ensemble au regard des moyennes départementales. C'est ce que montre les émissions moyennes par habitant : **4,0 *$kgCO_{2éq}$/hab/an*** pour le territoire contre une moyenne de 0,7 *$kgCO_{2éq}$/hab/an* pour l'Eure-et-Loir .

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – APPROCHE CADASTRALE

2.1.2. Analyse sectorielle de l'impact de chaque secteur au changement climatique – APPROCHE CADASTRALE

E. LES DÉCHETS

DÉCHETS	Émissions de GES totales *en $ktCO_{2éq}$/an*	*Position dans le bilan*	*% du secteur dans le bilan*	Émissions moyennes par habitant *en $tCO_{2éq}$/hab/an*	
				CC CdB	*EEL*
	47	*4e*	*8%*	1,8	0,2

CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

La communauté de communes de Cœur de Beauce a la particularité d'accueillir sur son territoire un **incinérateur à déchet** (Ouarville).

L'incinérateur, récupérant des déchets n'ayant pas seulement pour origine l'EPCI, a un poids important en terme d'émissions de GES et de polluants atmosphérique. Ces émissions ne relèvent donc pas exclusivement de la responsabilité de la communauté de communes.

Nous verrons par ailleurs que ces déchets sont valorisés et la production d'énergie qui en découle est non négligeable.

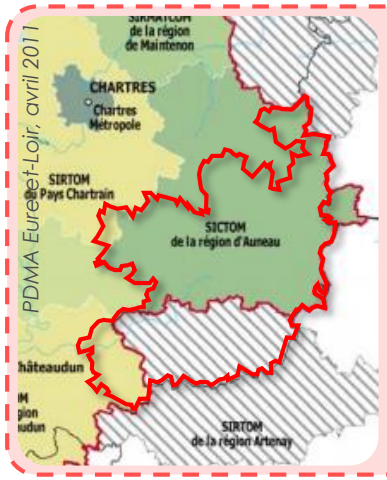

PDMA Eure-et-Loir, avril 2011

Le SICTOM de la région d'Auneau couvre une bonne partie du territoire de l'EPCI. Les données fournies par le SICTOM montre une évolution relativement constante entre 2015 et 2018 de la quantité de déchets par habitant et par an.

Quantité de déchets par habitant *(en kg/hab/an)*	**2015**	**2018**
Ordures ménagères	195,53	198,37
Verre	31,13	28,71
Emballages, Journaux, Magazines	54,00	53,26
Déchèteries	324,04	340,90
TOTAL	**604,70**	**621,24**

SICTOM Région d'Auneau

Rapport du PCAET de la CC Cœur de Beauce réalisé par Énergie Eure-et-Loir, Energies Demain et l'AEC pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Beauce . Décembre 2020.

PLAN CLIMAT – AIR – ÉNERGIE DE LA CC Cœur de Beauce

OBJET :
Rapport PCAET de la CC Cœur de Beauce

DESTINATAIRE :
CC Cœur de Beauce

RÉDACTEURS :
Sylvain DIVO, Energies demain
Paul ROSANE, Energies demain
Martin JULIENNE, Energies demain
Marie BOUEIL, AEC
Baptiste LEBAS, CC Cœur de Beauce

RELÉCTEURS :
Baptiste LEBAS, CC Cœur de Beauce
Maxime RABAUD, Territoire d'Énergie

DATE :
OCTOBRE 2021